



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

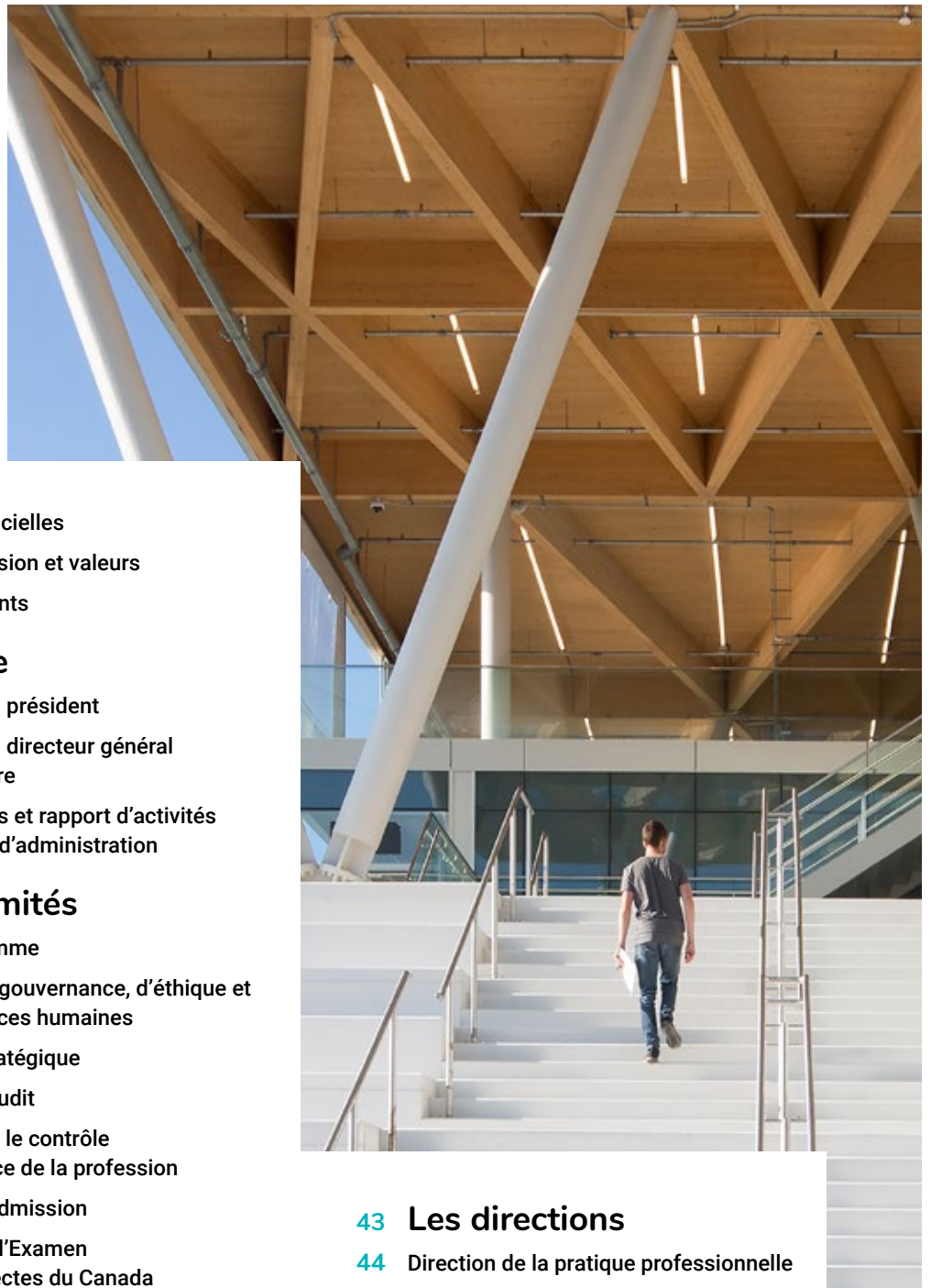
Croissance et adaptation

RAPPORT ANNUEL 2019 / 2020



Cette page et la page précédente:
Espace Paddock, Montréal,
Les architectes FABG
 Prix d'excellence en architecture 2020,
 Grand prix et mention Innovation
 Photos: Steve Montpetit

Couverture: **Pavillon d'accueil de
 l'Assemblée nationale du Québec,**
Québec, Provencher_Roy et GLCRM
Architectes en consortium
 Prix d'excellence en architecture 2020,
 catégorie Mise en valeur du patrimoine
 (agrandissement) et mention
 Accessibilité universelle
 Photo: Olivier Blouin



- 4 Lettres officielles
- 5 Mission, vision et valeurs
- 6 Faits saillants
- 9 **L'Ordre**
- 10 Rapport du président
- 13 Rapport du directeur général et secrétaire
- 18 Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration
- 23 **Les comités**
- 24 Organigramme
- 25 Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines
- 26 Comité stratégique
- 27 Comité d'audit
- 28 Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession
- 29 Comité d'admission
- 30 Comité de l'Examen des architectes du Canada
- 31 Comité de la formation des architectes
- 32 Comité de l'inspection professionnelle
- 34 Comité de révision
- 35 Conseil de discipline
- 38 Conciliation et arbitrage de comptes
- 40 Comité des prix
- 42 Comité des concours

- 43 **Les directions**
- 44 Direction de la pratique professionnelle
- 48 Bureau de la syndique
- 50 Direction des communications et des relations publiques
- 54 Personnel de l'Ordre
- 55 **Les membres**
- 56 Admission et délivrance de permis
- 62 Effectifs
- 65 **Les états financiers**

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Danielle McCann

Québec, septembre 2020

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

C'est avec un immense plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,
Pierre Corriveau
Montréal, septembre 2020

D^{re} Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,
Pierre Corriveau
Montréal, septembre 2020



Installation Le Parloir – L'Empreinte, Québec,
Alain Carle Architecte
Prix d'excellence en architecture 2020,
catégorie Œuvres hors catégorie
Photo: Alain Carle Architecte



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Mission

Dans une perspective de protection du public, l'OAQ valorise l'acquisition et le maintien d'un haut niveau de compétence par ses membres en vue de la réalisation d'un environnement bâti distinctif et de qualité qui soit source de fierté et d'identité collective.

Vision

Être un leader incontournable en matière de valorisation de l'architecture et de la profession d'architecte.

Valeurs

L'influence

Intervenir sur toutes les tribunes pertinentes afin d'agir sur le cours des événements et d'influer sur les orientations politiques et l'ensemble des enjeux qui touchent l'exercice de la profession d'architecte et la qualité de l'environnement bâti.

La proactivité

Prévoir l'évolution des enjeux qui touchent la profession et répondre en conséquence aux attentes du public.

L'inclusion

Valoriser, au sein de l'Ordre et de la profession, l'altruisme, la coopération, l'ouverture et l'intégration harmonieuse des différences.

L'innovation

Rechercher constamment des solutions innovantes et efficaces dans nos façons d'être et de faire. Promouvoir, dans l'intérêt du public, la recherche d'innovation afin de contribuer à l'amélioration de la pratique de l'architecture et de la qualité de l'environnement bâti.



Faits saillants

L'Ordre des architectes du Québec a piloté, durant cet exercice, plusieurs changements touchant sa gouvernance et sa réglementation, en plus de prendre part à des collaborations inédites. Le tout s'est déroulé en parallèle avec le réaménagement de ses locaux, puis avec le confinement dû à la pandémie de COVID-19. Au fil de ces transitions, l'OAQ a su garder le cap sur ses objectifs stratégiques et sa mission de protection du public.

Gouvernance

- Entrée en fonction d'un nouveau président
- Intégration du Fonds des architectes à la structure de l'OAQ, en conformité avec la loi 23
- Travail de réflexion sur la structure organisationnelle de l'OAQ



Le nouveau président de l'OAQ, Pierre Corriveau, lors de la cérémonie de passation des pouvoirs, le 5 novembre 2019.
Photo: Jimmy Hamelin

Réglementation

- Adoption du Règlement sur la détention de sommes par les architectes
- Adoption du Règlement sur la procédure d'indemnisation de l'OAQ
- Adoption du Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes
- Adoption du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'OAQ
- Lancement de travaux conjoints avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec afin d'élaborer un règlement sur le partage d'activités



Le président élu de l'OAQ, Pierre Corriveau, le directeur général, Jean-Pierre Dumont, et la présidente sortante, Nathalie Dion, lors de la commission parlementaire sur le projet de loi n°29, le 27 août 2019.



La ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, au gala de remise des prix et distinctions de l'Ordre, le 5 avril 2019.

Photo: Jimmy Hamelin

Communications et relations publiques

- Participation aux travaux d'élaboration de la Stratégie québécoise de l'architecture, sous la direction du ministère de la Culture et des Communications
- Audition devant la Commission des institutions relativement au projet de loi n° 29, qui met à jour la Loi sur les architectes
- Organisation du forum *Densité urbaine: qualité, rentabilité et intérêt public*, en collaboration avec l'Ordre des urbanistes du Québec

Bureau de la syndique

- Mise en place d'une nouvelle procédure relative aux avis d'infraction
- Traitement par voie simplifiée et sans enquête formelle de 70 demandes d'information ou signalements
- Traitement de plus de 650 demandes d'information
- Ouverture de 45 dossiers d'enquête

Participants à la cérémonie de remise de permis en compagnie de la présidente sortante de l'Ordre, le 25 mai 2019.
Photo: Jimmy Hamelin

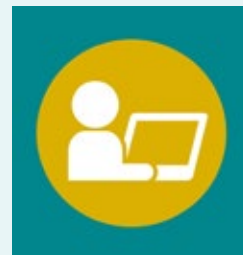


Admission

- Accueil de 186 architectes, soit 5 % de plus que pendant l'exercice précédent
- Examen de 1071 rapports de stage, soit 19 % de plus que pendant l'exercice précédent

Inspection professionnelle

- Élaboration d'un nouveau questionnaire de recensement de pratique rempli par 800 architectes, soit 20 % de l'effectif
- Entrée en vigueur du nouveau Règlement sur l'inspection, qui officialise le virage vers l'évaluation de la compétence



Formation continue

- Inauguration de contenus offerts en ligne

Aide à la pratique

- Formation d'une deuxième cohorte de mentorat
- Création d'un groupe de travail consultatif sur la relève en architecture

Comité des concours

- Suivi de cinq concours d'architecture, dont celui portant sur les cinq projets du Lab-École

Des architectes des firmes lauréates, DMA Architectes et Chevalier Morales Architectes, en compagnie de la présidente sortante de l'OAQ, Nathalie Dion, et de deux membres du jury: Alain Carle et Marie-France Stendahl, lors du gala de remise des prix et distinctions de l'Ordre, le 5 avril 2019.

Photo: Jimmy Hamelin

Comité des prix

- Record de participation au gala de remise des prix et distinctions du 5 avril 2019: plus de 350 personnes étaient présentes
- Attribution de trois nouvelles distinctions et d'une nouvelle mention en innovation

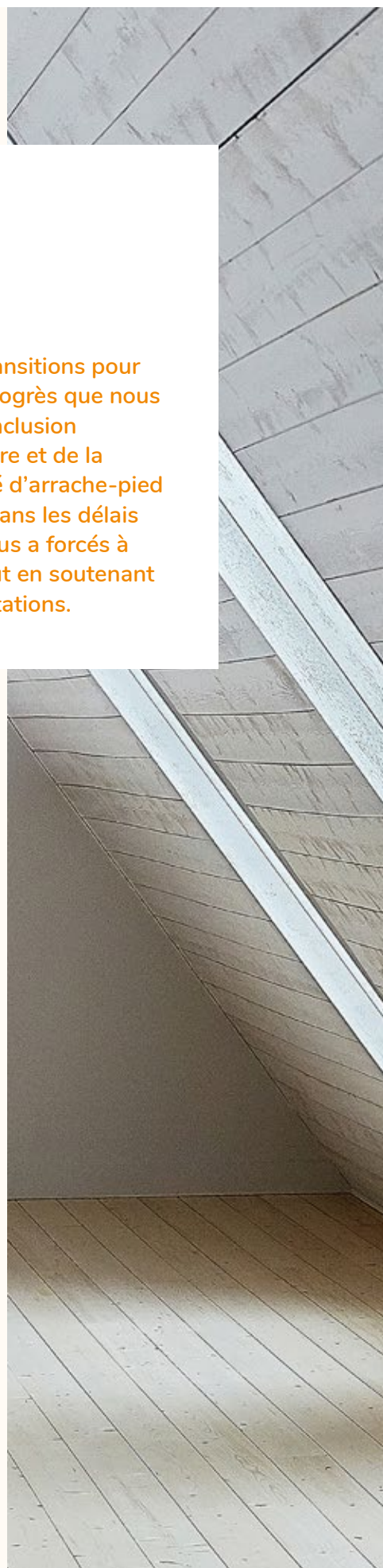


ordre

Le Diamant, Québec, Coarchitecture/in situ atelier
d'architecture/L'architecte Jacques Plante
Prix d'excellence en architecture 2020, catégorie Bâtiments culturels
Photo : Stéphane Groleau

Rapport du président

L'exercice 2019-2020 coïncide avec une période de grandes transitions pour l'OAQ, à commencer par le changement à la présidence. Des progrès que nous attendions depuis longtemps nous ont donné l'espoir d'une conclusion prochaine sur le front de la Stratégie québécoise de l'architecture et de la Loi sur les architectes, tandis qu'à l'interne, nous avons travaillé d'arrache-pied pour intégrer le Fonds des architectes à la structure de l'OAQ dans les délais prescrits par la loi. En fin d'exercice, la crise de la COVID-19 nous a forcés à nous ajuster rapidement pour continuer à protéger le public tout en soutenant les membres. Cette période aura décidément été riche en adaptations.



C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai accédé à la présidence de l'OAQ en novembre 2019. J'avais déjà eu l'occasion de constater la compétence des membres du personnel et du conseil d'administration (CA) ainsi que leur dévouement à la cause de la qualité en architecture. J'éprouve depuis un grand plaisir à travailler avec cette équipe solide et pourtant agile, capable de relever les défis de demain. Je tiens à souligner l'ouverture dont ont fait preuve les membres du CA en m'accueillant. Je suis aussi reconnaissant envers Nathalie Dion, qui m'a passé le flambeau. Son héritage est grand, tant du point de vue de la gouvernance de l'Ordre qu'en ce qui concerne la place que l'architecture a prise dans notre société.

Stratégie québécoise de l'architecture

La démarche de sensibilisation menée par la présidente sortante a porté ses fruits comme jamais durant cet exercice. Non seulement le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) a-t-il entrepris des travaux pour élaborer une Stratégie québécoise de l'architecture, mais il a mandaté l'OAQ pour contribuer à sa rédaction. L'Ordre y a déjà consacré plusieurs mois de travail; le processus est toujours en marche!

Malheureusement, la Stratégie n'a pu être adoptée durant cet exercice comme nous l'espérions. C'est pourquoi l'Ordre poursuit ses actions de sensibilisation auprès du gouvernement pour qu'il aille de l'avant. À l'issue de la pandémie de COVID-19, cette stratégie se révélera essentielle pour rebâtir l'économie québécoise sur des bases résilientes.

Le message de l'OAQ a par ailleurs été pris au mot par la Ville de Montréal, qui dévoilait en décembre l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture. Bien que ce document soit significatif et porteur d'espoir, son application réelle dépend maintenant de la mobilisation de l'appareil municipal. Nous suivrons les développements sur ce front avec intérêt.

Loi sur les architectes

Autre évolution attendue, la Loi sur les architectes a été mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale avec le dépôt du projet de loi n° 29 en juin. Ce texte, qui touche plusieurs professions, définit le champ de pratique des architectes de manière beaucoup plus fidèle à la réalité que ne le fait l'actuelle loi et détermine les activités réservées en conséquence.

L'OAQ a bien sûr salué cette avancée. Il a toutefois émis des réserves quant à certaines dispositions qui pourraient théoriquement entraîner de la confusion et un recul sur le plan des bâtiments assujettis. En comprenant que le projet de loi n° 29 n'était peut-être pas le meilleur outil pour y arriver, l'Ordre a aussi plaidé pour que la surveillance des travaux devienne obligatoire, convaincu que ce serait là un gain considérable pour la protection du public. En fin d'exercice, nous avons bon espoir de voir le projet de loi aller de l'avant à l'été 2020. L'interruption des travaux parlementaires en raison de la crise de la COVID-19 a toutefois fait ressurgir l'incertitude.

Mobilité des architectes

Le dossier de l'Accord de reconnaissance mutuelle Canada-Europe, pour sa part, poursuit sa lente progression. Conclu entre le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) et le Conseil des architectes d'Europe (CAE) en octobre 2018, cet accord doit encore être entériné par les autorités territoriales concernées. Les parties se sont rencontrées en début d'exercice et ont validé les documents acheminés par le ROAC et le CAE. Elles ont également convenu de poursuivre les discussions afin de définir les prochaines étapes.

Assurance responsabilité

L'autre grande transition qui nous a occupés durant cet exercice concerne l'application de la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières (loi 23). L'OAQ avait jusqu'au 1^{er} avril 2020 pour s'y conformer.

Concrètement, cela a signifié l'intégration de la structure du Fonds à celle de l'OAQ sous la forme d'un comité de décision en matière d'assurances. Cet exercice des plus délicats s'est fait dans le souci de préserver l'expertise dont le Fonds a fait preuve depuis 25 ans – inutile de réparer ce qui n'est pas cassé, comme dit l'adage. Il a été mené avec brio par un comité formé de représentants du Fonds ainsi que des comités d'audit et de gouvernance de l'Ordre, dont je salue l'efficacité et l'esprit de collaboration.

En fin de compte, tous les employés du Fonds ont conservé leur poste, ce qui assure la continuité des opérations. Le conseil d'administration d'origine s'est mué en ce qui deviendra le comité de décision, enrichi de deux membres du CA de l'OAQ. Le comité de placement du Fonds, lui, passera tout simplement à l'OAQ, dont il planifiera aussi les placements. Seuls les comités d'audit des deux organismes seront jumelés afin d'optimiser la mise en commun des expertises. En toute fin d'exercice, nous en étions à finaliser l'intégration du Fonds et à préparer le nouvel organigramme, qui devait être adopté par le CA en début d'exercice 2020-2021.

Cette intégration demande des ajustements de fonctionnement auxquels nous continuons de travailler. Certains, ayant trait à la structure même du processus d'assurance, ont été demandés en décembre dernier par l'Office des professions. Ils sont en cours d'analyse et devraient être mis en œuvre le plus tôt possible.

Interdisciplinarité

L'OAQ a poursuivi sa collaboration avec les autres ordres professionnels, la coordination de nos savoirs et de nos actions ne pouvant que favoriser la protection du public. Ainsi, nous avons collaboré avec l'Ordre des urbanistes du Québec à l'organisation d'un forum sur la densité urbaine en novembre, puis au dépôt d'un mémoire sur le futur quartier de l'Hippodrome, à Montréal. Nous avons également constitué un groupe de travail avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec afin d'élaborer un règlement sur le partage d'activités, comme nous y oblige la loi. Après quatre rencontres tenues durant l'exercice, nous croyons cheminer vers une solution qui satisfera les deux groupes et fournira au public des garanties supplémentaires quant à la qualité des services professionnels. Enfin, nous avons participé à des groupes de travail mis sur pied par l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment pour proposer au gouvernement des moyens d'améliorer la sélection des professionnels.

COVID-19

Nos activités ont pris une tournure abrupte en fin d'exercice, conséquence de la pandémie de COVID-19. Je sais que nos membres ont été éprouvés et le sont encore, et je souhaite de tout cœur que leur situation se rétablisse rapidement.

Comme la plupart des organisations, l'OAQ a suspendu la tenue de ses événements publics et est passé en mode télétravail du jour au lendemain. Il a également interrompu ses visites d'inspection professionnelle en plus de reporter les échéances relatives au paiement de la cotisation et à la formation continue. Autre changement de cap : nous avons dû remettre à plus tard le recrutement d'un nouveau directeur général, un processus qui avait été entamé à la suite d'une décision commune du comité de gouvernance et de l'actuel titulaire du poste, Jean-Pierre Dumont. Ce dernier a donc accepté de demeurer à la barre de l'organisation le temps nécessaire.

Malgré ces bouleversements, le CA et les comités ont poursuivi leurs activités à distance, tandis que la permanence s'est réorganisée de manière remarquable pour offrir aux membres et au public tout le soutien dont elle était capable. Dès le début du confinement, tous les services se sont coordonnés pour mettre en ligne, sur le site de l'OAQ, la page *COVID-19 : Guide de survie*, où étaient centralisées les communications de différents organismes touchant la communauté architecturale. Je remercie l'architecte Martin Houle, qui administre le site Collectif, de nous en avoir fait la suggestion. Parallèlement, des webinaires de formation ont été préparés au pied levé, et un numéro hors série du magazine *Esquisses* a été produit pour aider la profession à anticiper les contrecoups de la crise.

Remerciements

Au terme de ce premier exercice à la présidence de l'Ordre, je m'estime privilégié de pouvoir compter sur une organisation d'une telle vigueur. Je tiens à exprimer ma gratitude envers les membres du CA, tant architectes que représentants du public, pour leur dévouement, leur enthousiasme et leur énergie. Je suis aussi reconnaissant envers les membres des comités pour leur engagement et leur expertise. Je voudrais également remercier le directeur général, Jean-Pierre Dumont, pour sa rigueur, sa patience et sa fidélité envers l'Ordre. En ces temps incertains, la stabilité de l'organisation lui doit beaucoup. Je lève mon chapeau à la permanence, qui remplit jour après jour la mission de l'Ordre avec assiduité et compétence. Enfin, merci aux architectes : par la qualité de vos réalisations et le respect de vos obligations, vous contribuez à la confiance du public envers notre profession.

Pierre Corriveau
Président

Rapport du directeur général et secrétaire

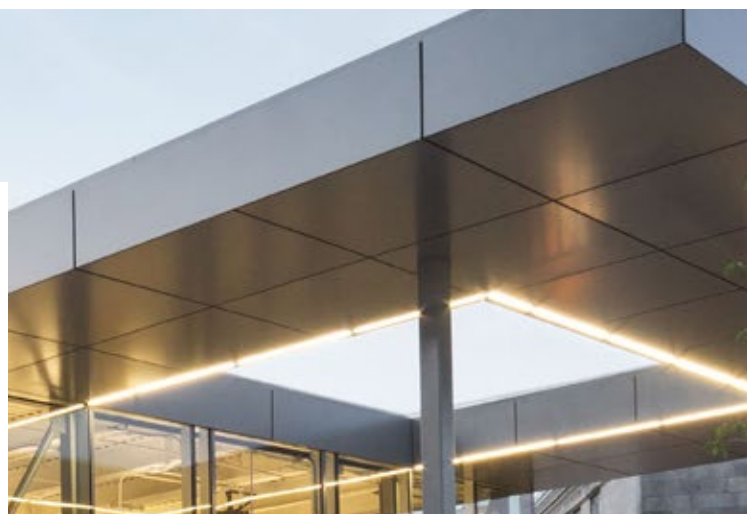
L'année 2019-2020 était la deuxième du déploiement du plan stratégique triennal 2018-2021. Retour sur une période particulièrement fertile en changements organisationnels et en adaptations, marquée à la toute fin par une déclaration d'état d'urgence sanitaire.

Nouvelle présidence

Il y avait longtemps que l'OAQ s'était prêté à un exercice de transition à sa présidence. En raison de la limite de mandat imposée par la loi, Nathalie Dion a en effet quitté ses fonctions six ans après y avoir accédé. Son successeur, l'architecte Pierre Corriveau, a été élu pour un mandat de trois ans à la suite d'une élection au suffrage universel des membres.

Parmi les faits saillants de cette élection, notons le débat organisé par l'Ordre afin de permettre aux trois candidats à la présidence de se présenter aux membres et d'échanger entre eux sur l'avenir de l'OAQ. L'exercice démocratique n'en a été que plus éclairé.

Bien que l'élection ait eu lieu en juin, ce n'est toutefois que le 5 novembre 2019, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, que nous avons officiellement inauguré le mandat du nouveau président et salué l'ensemble du travail accompli par Nathalie Dion. La période de transition nous a permis d'assurer la transmission de l'information, le maintien des réseaux de contacts ainsi que la formation et l'intégration du nouveau président.



Diverses actions ont donc été mises en place dans cette perspective. Entre autres, Pierre Corriveau a assisté à quatre réunions du conseil d'administration (CA) tenues sous la présidence de Nathalie Dion. Il a également participé à la commission parlementaire sur le projet de loi n° 29, qui a eu lieu le 27 août, au sujet de l'actualisation des lois professionnelles du domaine des sciences appliquées, dont la Loi sur les architectes. Comme cette dernière n'avait pas été modifiée depuis 20 ans, ce fut un rare privilège pour l'OAQ que de pouvoir compter à la fois sur l'expérience de sa présidente sortante et sur le regard neuf de son président élu à l'occasion de cette mise à jour cruciale pour la profession.

C'est donc solidement préparé que, dès son entrée en fonction, le nouveau président a mobilisé l'équipe de l'Ordre pour la poursuite de deux dossiers fondamentaux : l'intégration du Fonds des architectes à la structure de l'OAQ, conformément aux dispositions de la loi 23, et le partage des activités professionnelles avec les membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPPQ).

Collaboration avec l'OTPPQ

Dans la foulée du projet de loi n° 29, un comité de travail mixte OAQ et OTPPQ a été mis sur pied en octobre 2019 en vue de définir un règlement de partage d'activités professionnelles entre les architectes et les technologues professionnels. Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à quatre reprises afin d'en établir les principes sous-jacents. Rappelons que ce chantier se veut une première étape vers une plus grande professionnalisation du secteur du bâtiment.

Les travaux ont toutefois été interrompus par le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire, le 13 mars 2020. Ils se poursuivront au cours du prochain exercice. J'ai bon espoir que ces travaux aboutiront au règlement souhaité grâce à l'engagement et à la volonté des parties prenantes.

Changements organisationnels

Comme nous l'avions annoncé à l'exercice précédent, l'Ordre a entrepris une vaste réflexion sur son évolution organisationnelle.

D'une part, avec l'aide de consultants externes, il a réévalué sa structure en se penchant en particulier sur le poste de directeur général et secrétaire. Ce dernier combine depuis plusieurs années la direction des opérations et la direction des affaires juridiques et de gouvernance de l'organisation. Il a été convenu de le scinder en créant un poste de directeur général et un poste de directeur des affaires juridiques et secrétaire. Un processus de recrutement pour le poste de directeur général a ensuite été mis en branle à l'hiver 2020, mais a dû être interrompu en mars dernier en raison des mesures de confinement.

À la toute fin de l'exercice, le CA a résolu de suspendre ce processus jusqu'à l'automne 2020, de réexaminer la structure organisationnelle de l'OAQ et de reprendre, au besoin, les démarches de recrutement jugées nécessaires. J'ai assuré personnellement le CA de mon entière collaboration en vue des prochaines étapes de cette réflexion et me suis bien sûr engagé à demeurer dans mes fonctions actuelles, au moins jusqu'à l'automne 2020, avec un enthousiasme renouvelé.

D'autre part, l'Ordre a conclu sa réflexion sur la gouvernance de ses affaires d'assurance entamée l'an dernier, conséquence de l'adoption, en juin 2018, de la loi 23 sur l'encadrement du secteur financier. L'OAQ avait jusqu'au 1^{er} avril 2020 pour s'y conformer.

Rappelons que, depuis 1995, l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'OAQ était prise en charge par le Fonds des architectes. Cette entité, distincte de l'Ordre, avait notamment son propre conseil d'administration, ses propres comités et sa propre équipe d'une douzaine d'employés.

Or, les dispositions de la loi 23 ont dicté l'abolition de son conseil d'administration et la mise en place d'un comité de décision en assurance responsabilité professionnelle. Au-delà de ces considérations, le comité de transition que nous avons formé a eu à réfléchir sur le modèle organisationnel à privilégier, étant donné la flexibilité qu'offre la loi à ce sujet.

C'est dans ce contexte que nous avons adopté le principe d'intégrer à l'organigramme de l'Ordre une direction des affaires d'assurance, tout en respectant l'autonomie et la confidentialité imposées par la loi en matière de protection des assurés. Le travail concernant la formule de gouvernance étant terminé, nous aurons les coudées franches au cours du prochain exercice pour procéder de manière concrète au regroupement de nos équipes et de nos comités et, le cas échéant, pour apporter les ajustements nécessaires. Il reste encore beaucoup à faire, mais il y a de quoi se réjouir du chemin parcouru jusqu'à maintenant.

Travaux d'aménagement

Fier de ses bureaux conçus par Intégral Jean Beaudoin en 2013, l'Ordre a entamé, à l'automne 2019, des travaux de réaménagement afin de répondre à ses besoins croissants et en constante évolution en matière d'espace.

Pour l'accompagner dans ce projet, l'Ordre a fait appel à l'expertise de la firme L. McComber – architecture vivante, avec les objectifs de repenser l'accueil des visiteurs, d'optimiser et de réorganiser les espaces de travail et d'améliorer l'acoustique des lieux.

Je tiens à souligner le professionnalisme, l'enthousiasme et la qualité des conseils de cette équipe de concepteurs tout au long du projet. Je dois aussi saluer l'engagement de notre directeur de la pratique professionnelle, l'architecte Sébastien-Paul Desparois, qui a représenté l'Ordre durant le processus et sans qui il n'aurait pu être mené à terme. Je remercie également le personnel et les usagers du siège social pour leur compréhension et leur patience pendant ces travaux, qui se sont échelonnés sur plusieurs semaines.

Nouveau site Web

Un autre chantier d'importance pour l'Ordre a été la refonte de son site Web, achevée en février 2020. Conçu en fonction des besoins d'information exprimés par le public et les membres, le nouvel outil améliore l'expérience utilisateur en plus de refléter la mission de protection du public de l'Ordre et de faciliter le travail de mise à jour par le personnel. Je tiens à féliciter la directrice des communications et des relations publiques, Véronique Bourbeau, qui a bien saisi les enjeux de ce mandat et a coordonné jusque dans les moindres détails le travail des différents consultants externes.

Réglementation

L'actualisation de la réglementation de l'Ordre, qui figure parmi les objectifs du plan stratégique, s'est poursuivie en cours d'exercice avec l'adoption des règlements sur la détention de sommes par les architectes (les avances d'honoraires), l'indemnisation et l'inspection professionnelle.

En application de la loi 23, nous avons par ailleurs adopté le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des architectes, dont le projet a fait l'objet d'une consultation des membres à l'automne 2019. Au terme de l'exercice, l'Ordre était en discussion avec l'Office des professions au sujet de modifications envisagées pour son approbation, qui aura lieu au cours du prochain exercice.

Déclaration d'état d'urgence sanitaire

Dès le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec en réaction à la pandémie de COVID-19, la direction générale, avec l'approbation du conseil d'administration, a mis en place les mesures appropriées. Au 31 mars, elles s'établissaient comme suit :

- **Publication de la page COVID-19 : Guide de survie, sur le site de l'Ordre.** Ce contenu visant à informer la communauté architecturale des mesures spéciales la concernant a été élaboré en collaboration avec l'Association des architectes en pratique privée du Québec, le Fonds des architectes et Kollektif.
- **Report des dates limites relatives aux obligations des membres.** Ces échéances ont été reportées au 1^{er} mai pour le dépôt des rapports de stage, au 31 mai pour la fin du cycle de formation continue et au 1^{er} juin pour le paiement de la cotisation annuelle et la déclaration annuelle d'exercice en société.
- **Suspension des visites d'inspection pour une période indéterminée.** L'envoi des questionnaires de recensement de pratique et des avis d'inspection aux architectes concernés s'est poursuivi.
- **Fermeture des inscriptions aux activités de formation en classe organisées par l'Ordre.** L'inscription est demeurée ouverte pour les activités de formation virtuelles de même que pour celles offertes en classe à l'automne 2020.
- **Fermeture du comptoir de réception.** Le personnel pouvait être joint par courriel.

- **Annulation des événements de l'Ordre.** Les personnes inscrites ont été remboursées automatiquement.

Vue d'ensemble

Le tableau des pages 16 et 17 fait état de l'avancement de nos projets, et ce, pour chacun des quatre enjeux du plan stratégique triennal. Au terme de cette deuxième année de déploiement, le taux global d'avancement des projets atteint 67 %, ce qui constitue une progression satisfaisante. Au moment d'écrire ces lignes, les impacts que pourrait laisser la crise sanitaire ne sont pas encore connus. Le CA pourrait être appelé à réviser certains projets en conséquence.

Remerciements

L'exercice 2019-2020 a donné lieu à plusieurs changements qui ne pourront que rendre l'organisation plus efficace. J'exprime toute ma gratitude envers les architectes, les membres du CA et des comités ainsi que tous ceux et celles qui s'intéressent aux activités de l'Ordre. C'est un grand privilège pour moi de vous côtoyer et de contribuer avec vous au service public.

Je salue l'équipe de l'Ordre, notamment mes collègues du comité de direction, pour tout ce qui a été accompli pendant cet exercice.

Enfin, je remercie notre président pour sa vision et son sens critique, qui suscitent de nouveaux projets et de saines remises en question, et pour la confiance qu'il me témoigne.

Jean-Pierre Dumont

Directeur général et secrétaire

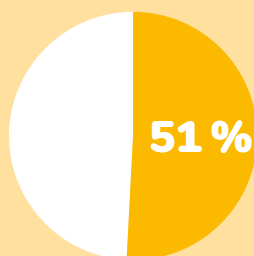
Plan triennal 2018-2021

Suivi des projets au 31 mars 2020

 % de réalisation des projets

Enjeu 1

Leadership de
l'Ordre en matière de
protection du public



1.1 Créer un comité de positionnement sur le leadership de l'OAQ et de la profession **100 %**

1.2 Réfléchir au statut du poste de la présidence incluant les mécanismes de préparation de la relève **100 %**

1.3 Repérer et mobiliser les influenceurs dans l'affirmation des positions de l'OAQ **0 %**

Plan d'action 20-21

1.4 Encourager les membres à s'engager dans le débat public et à accéder à des postes d'influence **5 %**

Plan d'action 20-21

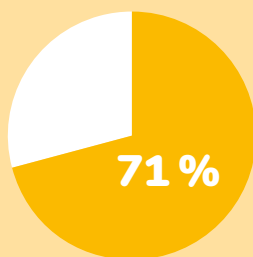
1.5 Effectuer et publier périodiquement un état des lieux sur l'architecture au Québec **0 %**

Plan d'action 20-21

1.6 Poursuivre l'implication de l'Ordre au sein de ses organismes partenaires **100 %**

Enjeu 2

Valorisation de l'architecture
et de la profession
au service de l'intérêt public



2.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de valorisation de l'architecture et de la profession au service de l'intérêt public **86 %**

2.2 Collaborer à la rédaction de la stratégie gouvernementale en architecture [RÉVISÉ] **75 %**

Plan d'action 20-21

2.3 Sensibiliser et informer les publics cibles en ce qui a trait à la valeur ajoutée des services offerts par les architectes **50 %**

Plan d'action 20-21

2.4 Fournir aux architectes et aux stagiaires une trousse de bienvenue **75 %**

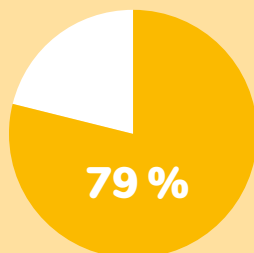
2.5 Transmettre, lors des rencontres avec les membres, les attentes et les outils de l'OAQ en matière de valorisation de la profession **67 %**

Plan d'action 20-21

2.6 REDÉFINI – Voir projet 2.3

Enjeu 3

Synchronisation et fonctionnement de l'OAQ



3.1 Revoir le système de collecte, de consultation et de gestion de l'information contenue dans le tableau de l'Ordre

43 %

Plan d'action 20-21

3.2 ANNULÉ – Voir projet 3.1

3.3 Élaborer un programme de vigie sur l'évolution de la profession et de celles qui lui sont complémentaires

62 %

Plan d'action 20-21

3.4 Actualiser le contenu du site Internet de l'Ordre sur les plans de la technologie et du contenu

100 %

3.5 Déployer la réforme du service de l'inspection et introduire des indicateurs de performance

95 %

3.6 Optimiser la gestion des enquêtes et le traitement des dossiers au bureau du syndic

90 %

3.7 Élaborer un modèle d'affaires pour la formation continue

100 %

3.8 Optimiser les programmes de gestion des ressources humaines

76 %

3.9 Actualiser la réglementation de l'Ordre

38 %

Plan d'action 20-21

3.10 Intégrer et harmoniser les ressources et les activités du Fonds des architectes à celles de l'Ordre (mise en œuvre de la loi 23)

68 %

Plan d'action 20-21

3.11 Mettre en œuvre le plan de gestion des risques de l'Ordre

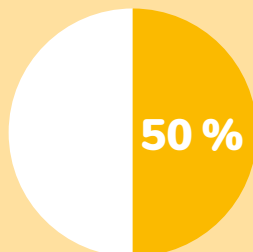
100 %

3.12 Réaménager les espaces de travail

100 %

Enjeu 4

Gestion des risques et de la qualité de la profession



4.1 Élaborer un modèle distinctif de gestion des risques et l'appliquer en inspection et dans la priorisation des enquêtes

41 %

Plan d'action 20-21

4.2 Publier un rapport périodique sur les tendances, les progrès et les lacunes à connaître en matière de compétence et de risques

33 %

Plan d'action 20-21

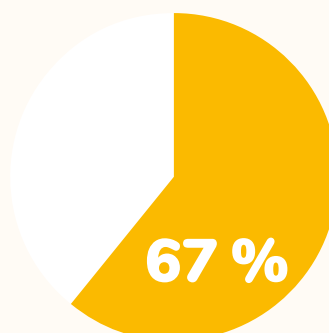
4.3 ANNULÉ – Voir projet 3.3

4.4 Concevoir des outils de contrôle et de maintien de la compétence des architectes

75 %

Plan d'action 20-21

L'ensemble [25 projets]



Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé de 12 administrateurs, dont 1 président élu au suffrage universel des membres, 8 administrateurs élus dans 5 régions ainsi que 3 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

Il est chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles des membres de l'Ordre réunis en assemblée et il en assure le suivi. Le conseil d'administration est également chargé de veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité sur le contrôle de l'exercice de la profession.

Le champ d'action du conseil d'administration englobe notamment les éléments suivants :

- Veiller à la poursuite de la mission de l'Ordre;
- Fournir à l'Ordre des orientations stratégiques;
- Statuer sur les choix stratégiques de l'Ordre;
- Adopter le budget de l'Ordre;
- Se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces, efficientes et transparentes;
- Voir à l'intégrité des règles de contrôle interne, dont celles de gestion des risques, et assurer la viabilité et la pérennité de l'Ordre.

Le conseil d'administration s'inspire des lignes directrices en matière de gouvernance déterminées par l'Office des professions du Québec, après consultation du Conseil interprofessionnel.

Composition

PRÉSIDENCE				
NOM	DÉBUT DU MANDAT ACTUEL	FIN DU MANDAT ACTUEL	MEMBRE DU CA DEPUIS	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS DU CA*
Nathalie Dion	Octobre 2017	Novembre 2019	2005 Présidente de 2013 à 2019	7
Pierre Corriveau**	Novembre 2019	2022	2019	4

ADMINISTRATEURS ÉLUS

NOM	DÉBUT DU MANDAT ACTUEL	FIN DU MANDAT ACTUEL	MEMBRE DU CA DEPUIS	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS DU CA*
Région 1 Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine				
Maude Thériault	Septembre 2018	2021	2012	11
Région 2 Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec				
Valérie Daoust	Septembre 2016	Novembre 2019	2016	4
Eve-Marie Surprenant	Novembre 2019	2022	2019	4
Région 3 Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches				
Anne-Marie Blais	Novembre 2019	2022	2019	4
Daniel Gilbert	Septembre 2018	2021	2015	11
Rémi Morency	Septembre 2016	Novembre 2019	2001	7
Région 4 Montréal				
Jean Beaudoin	Septembre 2016	Juin 2019	2013	2
Marie Desnoyers	Septembre 2018	2021	2018	11
Carolyne Fontaine	Novembre 2019	2022	2016	11
Julien Gouin-Charbonneau	Octobre 2017	2020	2014	10
Région 5 Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides, Lanaudière***				
Éric Desjardins	Octobre 2017	Janvier 2020	2017	2

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

NOM	DÉBUT DU MANDAT ACTUEL	FIN DU MANDAT ACTUEL	MEMBRE DU CA DEPUIS	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS DU CA*
Louise Champoux-Paillé	Septembre 2018	2021	2015	11
Francine Cléroux	Novembre 2019	2022	2016	11
Guy Simard	Octobre 2017	2020	2015	11

* Sur un total de 11 réunions. Dans le cas des administrateurs entrés en fonction en cours d'exercice, soit après l'assemblée générale annuelle du 5 novembre 2019, et des administrateurs dont le mandat s'est terminé au même moment, le nombre de réunions est de quatre. Afin de favoriser l'entrée en fonction du nouveau président de l'Ordre, celui-ci a participé à quatre réunions à titre d'observateur dans la période suivant son élection, et ce, jusqu'au 4 novembre 2019.

** A été administrateur de 2003 à 2008.

*** Poste vacant depuis janvier 2020.

Rémunération

La rémunération de la personne occupant le poste de la présidence de l'Ordre s'échelonne entre 73,69 \$ et 79,95 \$ l'heure pour la première année du mandat. Au 31 mars 2020, la rémunération du président est de 73,69 \$ l'heure, pour un maximum de 1000 heures par année.

La valeur d'un jeton de présence des autres administrateurs élus est de 65 \$ l'heure, pour un maximum de 390 \$ par réunion.

L'Ordre verse aux administrateurs nommés la différence entre l'allocation de présence que leur attribue l'Office des professions du Québec et les jetons de présence auxquels les administrateurs élus ont droit.

Le directeur général et secrétaire de l'Ordre est M^e Jean-Pierre Dumont. Son salaire annuel est de 154 000 \$. Sa date d'embauche est le 12 octobre 1999.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2019-2020, le conseil d'administration (CA) a tenu 11 réunions, dont 10 séances ordinaires et une journée de réflexion stratégique.

Il a reçu, en octobre 2019, de la formation sur la sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes en conseil d'administration.

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 5 novembre 2019.

Le CA s'est penché principalement sur les dossiers suivants :

- Le plan stratégique 2018-2021 et le plan d'action 2019-2020;
- L'actualisation de la réglementation de l'Ordre;
- La mise en œuvre de la nouvelle loi 23, qui propose une réforme de plusieurs lois régissant le secteur financier, dont celles encadrant les activités d'assurance des organismes d'autoréglementation, notamment des ordres professionnels qui ont un fonds d'assurance responsabilité;
- La mise à jour de la Loi sur les architectes.

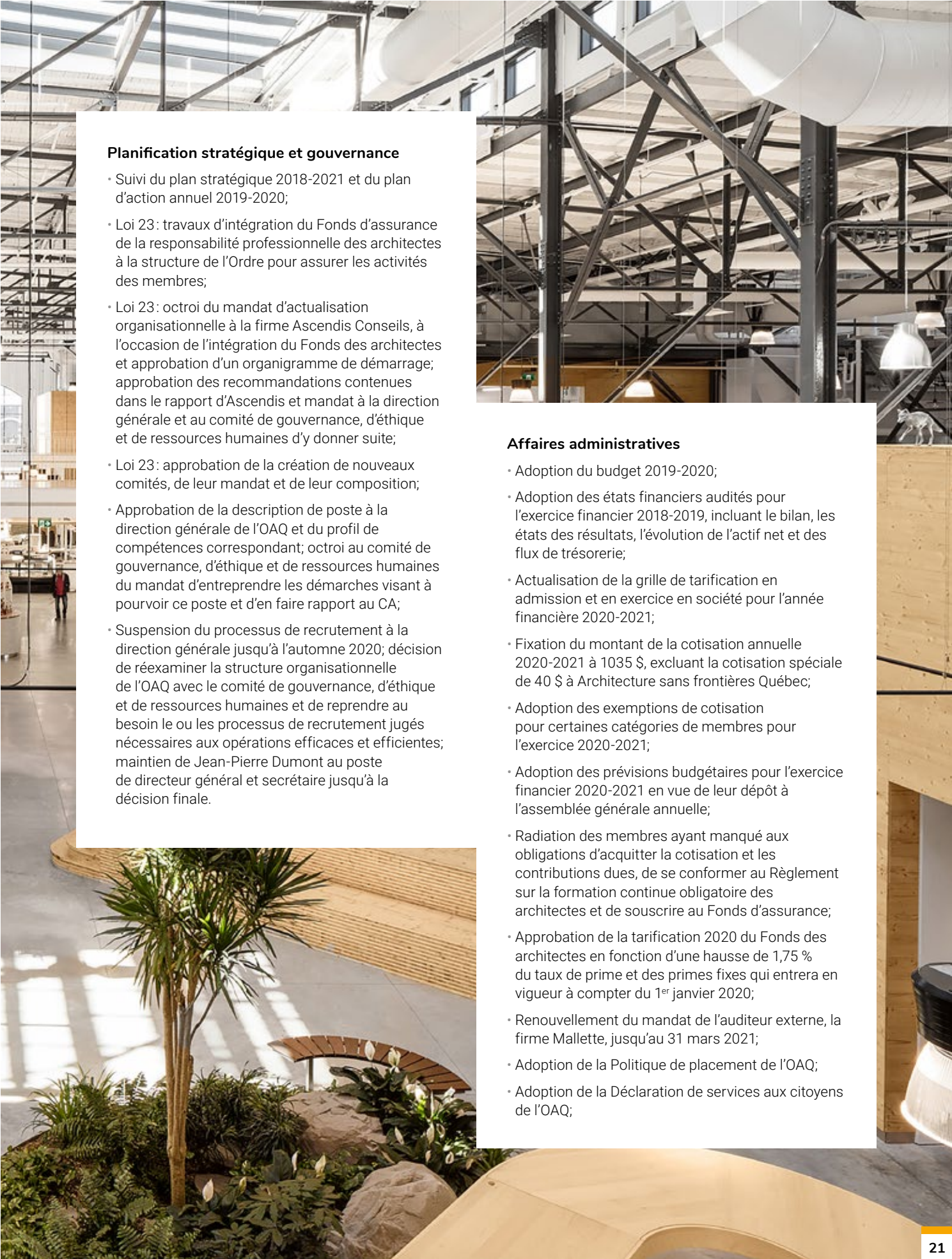
En 2019-2020, le CA a adopté 108 résolutions, dont les principales sont résumées ci-dessous.

Affaires statutaires/réglementaires

- Adoption du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2019-2020;
- Octroi de quatre autorisations de poursuites pour exercice illégal de la profession ou usurpation du titre d'architecte, en infraction avec la Loi sur les architectes;
- Adoption du Règlement sur la détention de sommes par les architectes;
- Adoption du Règlement sur la procédure d'indemnisation de l'OAQ;
- Adoption du Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes;
- Adoption du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'OAQ;
- Appui du principe de l'encadrement professionnel de la pratique des architectes paysagistes membres agréés et en règle de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), et d'une contribution de l'OAQ aux travaux de l'AAPQ avec l'Office des professions.



Le Grand Marché de Québec,
Bisson | associés architectes/Atelier Pierre Thibault
Prix d'excellence en architecture 2020, catégorie Mise en
valeur du patrimoine (conversion)
Photo : Maxime Brouillet



Planification stratégique et gouvernance

- Suivi du plan stratégique 2018-2021 et du plan d'action annuel 2019-2020;
- Loi 23: travaux d'intégration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes à la structure de l'Ordre pour assurer les activités des membres;
- Loi 23: octroi du mandat d'actualisation organisationnelle à la firme Ascendis Conseils, à l'occasion de l'intégration du Fonds des architectes et approbation d'un organigramme de démarrage; approbation des recommandations contenues dans le rapport d'Ascendis et mandat à la direction générale et au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines d'y donner suite;
- Loi 23: approbation de la création de nouveaux comités, de leur mandat et de leur composition;
- Approbation de la description de poste à la direction générale de l'OAQ et du profil de compétences correspondant; octroi au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines du mandat d'entreprendre les démarches visant à pourvoir ce poste et d'en faire rapport au CA;
- Suspension du processus de recrutement à la direction générale jusqu'à l'automne 2020; décision de réexaminer la structure organisationnelle de l'OAQ avec le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et de reprendre au besoin le ou les processus de recrutement jugés nécessaires aux opérations efficaces et efficientes; maintien de Jean-Pierre Dumont au poste de directeur général et secrétaire jusqu'à la décision finale.

Affaires administratives

- Adoption du budget 2019-2020;
- Adoption des états financiers audités pour l'exercice financier 2018-2019, incluant le bilan, les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie;
- Actualisation de la grille de tarification en admission et en exercice en société pour l'année financière 2020-2021;
- Fixation du montant de la cotisation annuelle 2020-2021 à 1035 \$, excluant la cotisation spéciale de 40 \$ à Architecture sans frontières Québec;
- Adoption des exemptions de cotisation pour certaines catégories de membres pour l'exercice 2020-2021;
- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020-2021 en vue de leur dépôt à l'assemblée générale annuelle;
- Radiation des membres ayant manqué aux obligations d'acquitter la cotisation et les contributions dues, de se conformer au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes et de souscrire au Fonds d'assurance;
- Approbation de la tarification 2020 du Fonds des architectes en fonction d'une hausse de 1,75 % du taux de prime et des primes fixes qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020;
- Renouvellement du mandat de l'auditeur externe, la firme Mallette, jusqu'au 31 mars 2021;
- Adoption de la Politique de placement de l'OAQ;
- Adoption de la Déclaration de services aux citoyens de l'OAQ;

- Nomination des scrutateurs aux élections de 2020;
- Désignation de Jean-Lou Hamelin pour agir à titre de syndic *ad hoc*;
- Approbation du contrat type que l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) propose à ses membres;
- Approbation des documents officiels du Regroupement des ordres d'architectes du Canada;
- Renouvellement du mandat de Bernard McNamara à titre de président du CA de la Maison de l'architecture et du design jusqu'en septembre 2020;
- Renouvellement des mandats de Daniel Bellemare, de Gaston Boulay, de Caroline Lajoie, de Michel Lemieux, de Jude Martineau et de Carole Scheffer au CA du Fonds des architectes jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi 23;
- Renouvellement du mandat de l'actuaire désigné du Fonds des architectes;
- Nomination de Guy Simard, président du comité d'audit de l'OAQ, à titre d'observateur au conseil d'administration du Fonds des architectes jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi 23;
- Nomination d'Eve-Marie Surprenant à titre d'administratrice de la Région 2 pour un mandat de trois ans débutant après la fin de l'assemblée générale annuelle du 5 novembre 2019;
- Nomination d'Anne-Marie Blais à titre d'administratrice de la Région 3 pour un mandat de trois ans débutant après la fin de l'assemblée générale annuelle du 5 novembre 2019;
- Nomination au comité d'admission de Valérie Daoust à titre de présidente, de Hala Mehio, de Sylvain Boucher et d'Eve-Marie Surprenant à titre de membres; nomination au comité stratégique de Nathalie Dion à titre de membre; nomination au comité sur le contrôle de l'exercice de la profession de Thomas Gauvin-Brodeur à titre de membre; nomination au comité de la formation des architectes de Pierre Corriveau à titre de président et de Maxime Moreau à titre de membre; nomination au

comité d'inspection professionnelle de Laurent Mercure à titre de membre; nomination au conseil de discipline de Claude Hamelin-Lalonde et de Michel Languedoc à titre de membres; nomination au comité des prix de Marie-France Bélec et de Dalius Bulota à titre de membres;

- Nomination d'Eve-Marie Surprenant à titre de représentante du conseil d'administration de l'Ordre au sein du conseil d'administration d'Architecture sans frontières Québec;
- Nomination de Nathalie Dion et de Jeanna South au conseil d'administration du Conseil canadien de certification en architecture;
- Ajout de trois membres à la liste de conciliateurs et d'arbitres;
- Report au 31 décembre 2020 de la date de fin de cycle de formation continue.

Communications, affaires publiques et reconnaissance

- Proposition qu'un Mérite du CIQ soit décerné à Odile Roy en 2020;
- Octroi des Prix et distinctions de l'Ordre 2020;
- Adoption de la Politique relative aux demandes de commandite et de partenariat de l'Ordre;
- Adoption du calendrier évènementiel 2020-2021;
- Adoption d'une motion de félicitations soulignant l'excellence du travail, l'engagement et le dévouement de Nathalie Dion, présidente sortante de l'OAQ, et de Rémi Morency, administrateur sortant;
- Création d'un comité de rédaction du magazine *Esquisses*;
- Octroi d'un montant de 10 000 \$ sous forme de commandite à Savoir Média afin de financer la production de la série *Nos maisons*;
- Octroi du mandat de conception et de programmation du nouveau site Web de l'Ordre à Vortex Solution.

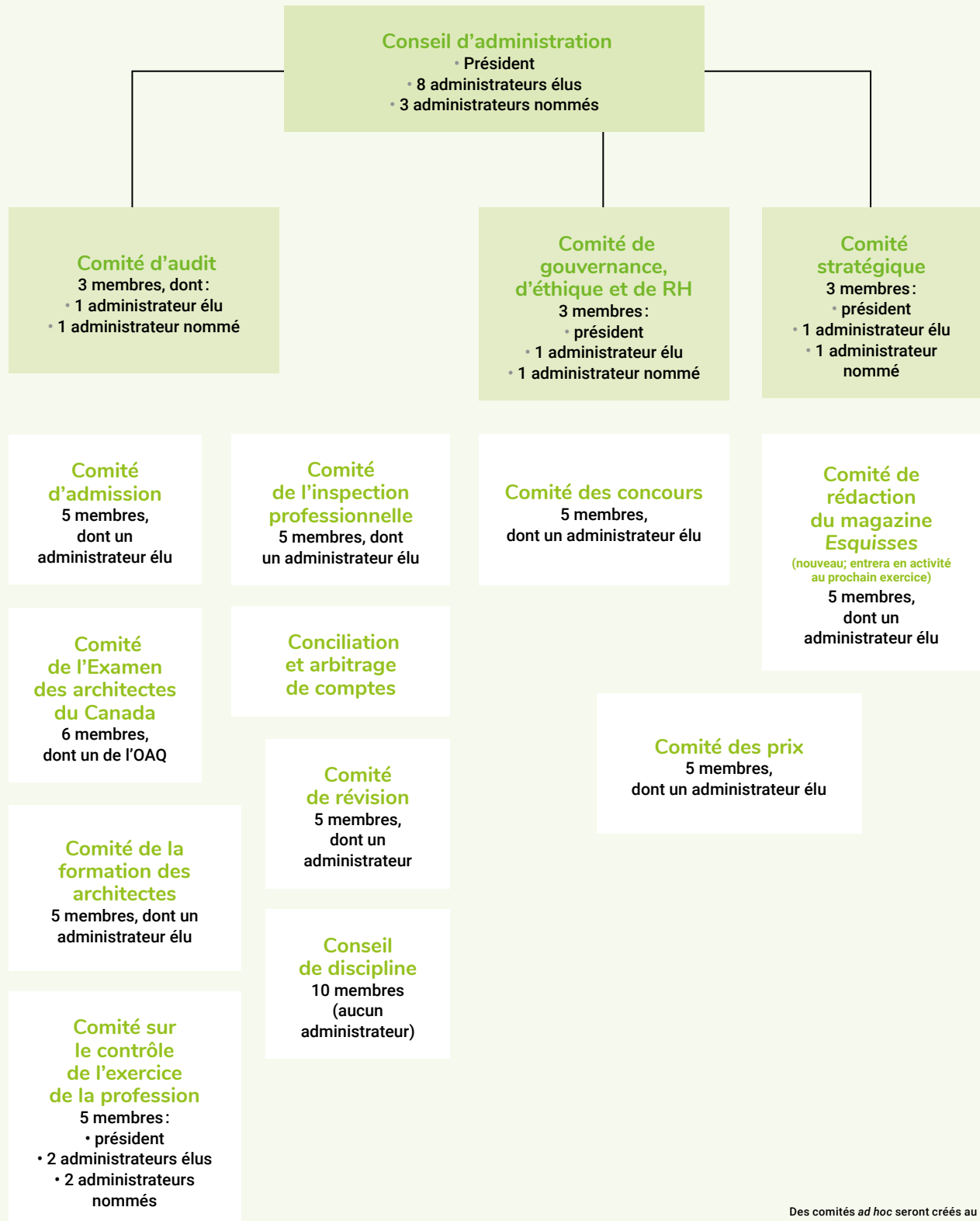
La DUETTE, Montréal, Natalie Dionne Architecture
Prix d'excellence en architecture 2020, catégorie Bâtiments résidentiels
de type unifamilial en milieu urbain
Photo: Raphaël Thibodeau

Les comités



Organigramme

au 31 mars 2020



Des comités *ad hoc* seront créés au besoin.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Au cours de l'exercice, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a tenu 11 réunions.

En matière de gouvernance, les membres du comité ont pris part au comité de transition constitué pour mettre en œuvre la loi 23, qui implique l'intégration du Fonds des architectes à l'Ordre. Compte tenu des défis d'une telle intégration, ce comité, composé de représentants de l'OAQ et du Fonds des architectes, a tenu plusieurs réunions afin d'y parvenir dans le respect de la date butoir du 1^{er} avril 2020. Les rôles du conseil d'administration et de ses différents comités ont par ailleurs été revus à la lumière de leurs nouvelles responsabilités.

Accompagné par une firme-conseil en développement organisationnel, le comité a actualisé la structure organisationnelle de l'Ordre pour y inclure le Fonds des architectes et améliorer la gestion des opérations et la gouvernance interne. Les fonctions de la direction générale ont fait l'objet d'une revue particulière.

Le comité a aussi soutenu la direction générale en matière de ressources humaines. Il a notamment actualisé le plan d'effectifs 2020-2021 et agi à titre de comité d'éthique dans le contexte des élections au conseil d'administration de 2019.

Maude Thériault
Présidente

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines fait des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre concernant la structure et les politiques de gouvernance, les politiques de ressources humaines ainsi que les enjeux liés à l'éthique et à la conduite des administrateurs.

Le comité est formé de trois membres du conseil d'administration, dont le président de l'Ordre et un administrateur nommé.

Composition au 31 mars 2020

	DEPUIS
PRÉSIDENTE	
Maude Thériault	2016
MEMBRES	
Louise Champoux-Paillé	2016
Pierre Corriveau	2019
PERSONNE-RESSOURCE	
Jean-Pierre Dumont	

Comité stratégique

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité stratégique a tenu six réunions. Il a également entériné trois décisions par courriel.

Le travail du comité s'est centré sur la préparation du mémoire de l'OAQ relativement au projet de loi n°29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées. Le comité suit avec grand intérêt l'évolution de ce projet de loi qui comporte une mise à jour de la Loi sur les architectes.

Le comité a également donné son avis sur des dossiers en lien avec les enjeux stratégiques, telle la prise de position de l'Ordre sur le projet d'aménagement du quartier Namur-Hippodrome (à l'emplacement de l'ancien hippodrome Blue Bonnets), à Montréal. Dans ce cas particulier, le comité a décidé de travailler en collaboration avec l'Ordre des urbanistes du Québec afin de déposer un mémoire conjoint, ce qui représente l'occasion de défendre des valeurs communes.

Le comité a suivi la mise en œuvre du plan d'action de l'OAQ 2020-2021, entre autres en accompagnant la direction des communications et des affaires publiques dans la refonte du site Web de l'Ordre. Le comité a également recommandé au conseil d'administration la mise sur pied d'un comité de rédaction du magazine *Esquisses* afin de bien répondre aux besoins pointus des lecteurs.

Pierre Corriveau
Président

Le comité stratégique suit les enjeux qui touchent l'Ordre et la profession, élabore les orientations du plan stratégique et recommande au conseil d'administration l'adoption de ce plan.

Le comité est formé de trois membres : le président de l'Ordre et président du comité, un administrateur élu et un administrateur nommé par l'Office des professions.

Le directeur général et secrétaire de l'Ordre accompagne le comité dans ses travaux.

Composition au 31 mars 2020

DEPUIS

PRÉSIDENT

Pierre Corriveau 2019

MEMBRES

Francine Cléroux 2016

Nathalie Dion 2019

PERSONNE-RESSOURCE

Jean-Pierre Dumont,
directeur général et secrétaire

Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité d'audit a tenu quatre rencontres au siège social de l'Ordre et procédé à un entretien téléphonique. Il s'est penché sur les éléments suivants :

- Rencontre avec l'auditeur et analyse des états financiers 2018-2019 audités;
- Analyse du budget 2020-2021 pour recommandation au conseil d'administration;
- Approbation du plan d'audit annuel, tel que proposé par l'auditeur de l'Ordre;
- Recommandation quant au montant de la cotisation annuelle des membres 2020-2021;
- Recommandation au conseil d'administration d'une politique de placement;
- Suivi et analyse des activités financières du Fonds des architectes.

Le comité d'audit a bien entendu suivi les développements entourant la nouvelle Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières (loi 23). Il a contribué activement à sa mise en œuvre grâce à la présence de son président au comité de transition chargé de réaliser l'intégration du Fonds des architectes à la structure de l'OAQ.

Guy Simard
Président

Le comité d'audit a pour mandat d'encadrer les activités financières de l'Ordre et de s'assurer de l'utilisation optimale des ressources. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration et recommande entre autres le budget annuel, les états financiers vérifiés ainsi que tout projet à portée financière importante. Il participe également au suivi et à l'encadrement de la gestion des risques de l'Ordre.

Composition au 31 mars 2020

	DEPUIS
PRÉSIDENT	
Guy Simard	2016
MEMBRES	
Daniel Gilbert	2016
André Harel	2017
PERSONNES-RESSOURCES	
Jean-Pierre Dumont	
Nathalie Thibert	

Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité a tenu une réunion. Il a également entériné une décision par courriel.

Pierre Corriveau
Président

Le comité sur le contrôle de l'exercice de la profession exerce certains pouvoirs du conseil d'administration concernant l'accès à la profession, notamment l'admission, la délivrance des permis et l'inscription au tableau, de même que la surveillance de l'exercice de la profession.

Le comité est formé de cinq membres : le président de l'Ordre, deux administrateurs élus et deux administrateurs nommés par l'Office des professions. Il siège habituellement en division de trois membres, incluant le président et un administrateur nommé.

Composition au 31 mars 2020

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Pierre Corriveau	2019
-------------------------	-------------

MEMBRES

Louise Champoux-Paillé	2016
-------------------------------	-------------

Francine Cléroux	2016
-------------------------	-------------

Thomas Gauvin-Brodeur	2019
------------------------------	-------------

Maude Thériault	2016
------------------------	-------------

PERSONNE-RESSOURCE

Mountaha Kharchi

Comité d'admission

Au cours de l'exercice, le comité d'admission a tenu six réunions.

Le comité a axé ses travaux sur l'actualisation des processus d'approbation des rapports de stage. La hausse du nombre de dossiers traités, parmi d'autres facteurs, justifie cette démarche. Les principaux objectifs sont de permettre au comité de se concentrer sur la réalisation de son plan d'action, de mieux mettre à profit la valeur ajoutée de l'expertise professionnelle de ses membres et d'accroître l'efficacité globale des processus en admission. Cette révision se poursuivra au cours du prochain exercice.

Comme lors des exercices précédents, le comité observe que les stagiaires montrent une bonne connaissance globale du Programme de stage en architecture, dont ils respectent les exigences, et qu'ils compilent leurs activités de stage avec rigueur et assiduité. Les maîtres de stage, quant à eux, s'investissent dans l'ensemble de façon constructive et professionnelle dans leur rôle de supervision et de formation de la relève.

Le comité note également que l'intérêt des diplômés québécois envers les stages ailleurs au Canada ou à l'étranger demeure constant. De même, le nombre de diplômés en architecture issus d'autres provinces canadiennes ou de l'étranger qui souhaitent intégrer la profession au Québec reste élevé : bon an mal an, ils représentent le tiers des nouveaux architectes admis au tableau. Le comité se réjouit de cet apport qui concrétise la volonté d'inclusion, d'ouverture et d'intégration harmonieuse des différences affichée par l'Ordre.

Sur le plan de la normalisation, le comité a formulé des recommandations au Regroupement des ordres d'architectes du Canada, dans le contexte de la mise à jour de trois outils d'admission à portée nationale. Les documents correspondants ont par la suite été adoptés par le conseil d'administration, soit :

- Norme canadienne de formation pour les architectes
- Programme de stage en architecture
- Conditions de délivrance des permis d'architecte au Canada

Le comité tient à remercier tous les stagiaires et les architectes qui les supervisent de leur dévouement manifeste pour la profession.

Karine Faucher-Lamontagne
Présidente

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Il applique également le Règlement sur les stages de perfectionnement des architectes pour la catégorie de personnes concernées. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation des règlements de même que sur leurs modalités d'application.

Composition au 31 mars 2020

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Karine Faucher-Lamontagne (depuis octobre 2019, en remplacement de Valérie Daoust)	2019 (membre depuis 2016)
--	---

MEMBRES

Sylvain Boucher	2019
Hala Mehio	2019
Élodie Postel	2016
Eve-Marie Surprenant	2020

PERSONNE-RESSOURCE

Elena Harizomenov

Statistiques

- Inscriptions au registre des stagiaires : **178**
(– 29 % par rapport à 2018-2019)
- Projets de stage : **492**
(– 5 % par rapport à 2018-2019)
- Rapports de stage examinés : **1071**
(+ 19 % par rapport à 2018-2019)
- Autorisations spéciales d'exercer la profession : **32**
(+ 88 % par rapport à 2018-2019)

Comité de l'Examen des architectes du Canada

Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice.

Le comité de l'Examen des architectes du Canada (CExAC) est constitué de représentants des six principales régions du pays : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, l'Ouest, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Il a pour mandat de veiller à la bonne administration de l'Examen des architectes du Canada (ExAC) partout au pays et d'en assurer la mise à jour. Le comité a l'entière autorité quant aux aspects liés au contenu et à la passation de l'ExAC. Il se réunit au moins deux fois par année.

Composition au 31 mars 2020

	RÉGION	DEPUIS
PRÉSIDENTE		
Christopher Babits	Alberta	2019 (membre depuis 2014)
MEMBRES		
Isabelle Beauchamp	Québec	2019
Roman Halitzki	Atlantique	2018
Ronald Kato	Colombie-Britannique	2013
Jeff Laberge	Ontario	2020
Celeste MacKay	Ouest	2019
PERSONNE-RESSOURCE		
Jon Clark, Ontario Association of Architects		
Elena Harizomenov, Ordre des architectes du Québec		

Les résultats de l'ExAC 2019

Pour les candidats au titre d'architecte des 11 ordres provinciaux ou territoriaux du Canada

$$\begin{array}{rcl}
 \text{Réussites} & & \text{Échecs} & & \text{Total} \\
 577 & + & 192 & = & 769 \\
 (75 \%) & & (25 \%) & &
 \end{array}$$

SECTION 1	
RÉUSSITES	ÉCHECS
599 87,4 %	86 12,6 %
TOTAL	
685	

SECTION 2	
RÉUSSITES	ÉCHECS
597 85 %	105 15 %
TOTAL	
702	

SECTION 3	
RÉUSSITES	ÉCHECS
595 86,7 %	91 13,3 %
TOTAL	
686	

SECTION 4	
RÉUSSITES	ÉCHECS
595 88 %	81 12 %
TOTAL	
676	

Comité de la formation des architectes

Le comité de la formation des architectes a tenu une réunion au cours de l'exercice.

En préparation de la conférence quinquennale du Conseil canadien de certification en architecture¹, le comité a réfléchi aux principaux enjeux qui touchent la formation en architecture au Québec. Compte tenu du thème proposé, *Continuum en architecture : collaborer, éduquer, intégrer*, le comité s'est surtout penché sur l'intégration du stage professionnel au cursus universitaire. La conférence se tiendra lors du prochain exercice.

Pierre Corriveau
Président

1. Le Conseil canadien de certification en architecture est l'organisme d'agrément des écoles d'architecture au Canada. La certification académique des professionnels formés à l'étranger et la reconnaissance des acquis des architectes de l'étranger possédant une vaste expérience font également partie du mandat que lui ont confié les ordres d'architectes du Canada.

Le comité de la formation des architectes a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des architectes, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements universitaires et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Composition au 31 mars 2020

DEPUIS

PRÉSIDENT

Pierre Corriveau	2019
------------------	------

MEMBRES

Martin Bressani	2016
-----------------	------

Jacques Lachapelle	2020
--------------------	------

Maxime Moreau	2020
---------------	------

Jesus Jimenez Orte	2016
--------------------	------

INVITÉE

Odile Roy (membre de 2016 à décembre 2019)	2020
--	------

PERSONNE-RESSOURCE

Elena Harizomenov

Comité de l'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice, le comité de l'inspection professionnelle s'est réuni à cinq reprises.

Suivant la volonté énoncée dans le plan stratégique d'assurer une gestion fine des risques pour le public et d'accroître la qualité de l'exercice de la profession, le comité a poursuivi l'accompagnement des architectes et l'évaluation de leurs compétences, de pair avec la direction de la pratique professionnelle.

Ainsi, l'objectif du programme de surveillance générale 2019-2020 a été pleinement atteint. Il consistait à évaluer par questionnaire 800 architectes sélectionnés de façon aléatoire, soit 20 % des membres soumis à l'inspection.

Parmi ces architectes, 154 présentant une pratique jugée à risque ont fait l'objet d'une inspection, ce qui représente un léger dépassement de la cible fixée. À cela se sont ajoutées 25 inspections de suivi visant à vérifier l'adoption de correctifs demandés, ce qui correspond à la moitié de la cible fixée en début d'exercice. Compte tenu de la qualité des suivis effectués par les membres, le comité a jugé bon de réduire la cible en cours d'exercice.

Par ailleurs, moins de dossiers ont été soumis au bureau de la syndique que lors du précédent exercice. Rappelons que, dans le cadre de ce modèle, les architectes présentant les plus grands indices de risque ont été évalués pendant l'exercice précédent.

Ce ciblage raffiné a permis au comité de concentrer ses efforts sur l'accompagnement des architectes en vue de l'amélioration de leur pratique. Cette année encore, les aspects administratifs qui ont suscité le plus de rétroactions concernaient le registre des dossiers, l'authentification des documents et les méthodes d'apposition du sceau. Quant aux compétences, celles entourant l'administration d'un contrat de service en architecture, le contrôle de la qualité et la rédaction de devis sont celles qui ont été le plus discutées lors de l'analyse des dossiers par les inspecteurs et qui ont fait l'objet du plus grand nombre de recommandations de la part du comité.

Notons enfin que tous les architectes auxquels le comité a recommandé de suivre un stage ou des cours en vertu du règlement sur les stages de perfectionnement se sont pleinement conformés à la recommandation. Ce résultat témoigne non seulement de la volonté des architectes d'améliorer leur pratique, mais aussi de l'efficacité de l'accompagnement proposé lors de l'inspection.

Carolynne Fontaine
Présidente

Le comité de l'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements pertinents de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

Composition au 31 mars 2020

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Carolynne Fontaine 2016

MEMBRES

Laurent Mercure 2019

Antonio Palumbo 2016

Jean-François Parent 2016

Stéphanie-Helen Tremblay 2016

PERSONNE-RESSOURCE

Samar El Chemali



INSPECTIONS RÉALISÉES	CUMULATIF	CIBLE	% D'ATTEINTE DE LA CIBLE
Architectes évalués			
Questionnaires de recensement de pratique comportant une rétroaction automatisée	800	800	100 %
Architectes soumis à l'inspection	154	150	102,7 %
Plans de développement professionnel (PDP) remplis	154	-	-
Entrevues téléphoniques structurées ayant mené à un rapport d'inspection	115	-	-
Visites d'inspection ayant mené à un rapport d'inspection	39	-	-
Inspections de suivi	25	50 (revue à 25)	100 % après révision de la cible
Enquêtes particulières sur la compétence	0	-	-
Recommandations de stage ou de cours de perfectionnement	7	-	-
• Architectes s'étant conformés à la recommandation du comité	7	-	-
Dossiers soumis à la syndique	4	-	-



Comité de révision

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Composition au 31 mars 2020

	NOMBRE
RÉUNIONS	1
DEMANDES D'AVIS	
Reçues	1
Présentées après expiration du délai	0
AVIS RENDUS	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	1
Suggérant à un syndic de mener à terme son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	1

	DEPUIS
MEMBRES	
Stéphanie Augy	2016
Maude Thériault	2016
Fernand Tremblay	2004
REPRÉSENTANTS DU PUBLIC	
Pierre Émond	2014
André Normandeau	2013
PERSONNE-RESSOURCE	
Laurianne Juvigny	

Conseil de discipline

Au cours de l'exercice 2019-2020, le conseil de discipline a été saisi de deux nouvelles plaintes portées par le syndic ou un syndic adjoint en plus d'une plainte déposée.

Au cours de cette période, le conseil a tenu cinq jours d'audience pour instruire une requête en radiation provisoire. Le conseil a tenu quatre conférences téléphoniques de gestion d'instance. À la fin de l'exercice, deux dossiers étaient en attente d'audition.

Le conseil a rendu une décision sur la requête en radiation provisoire. À la fin de l'exercice, deux dossiers étaient en attente de décision.

M^e Nicole Bouchard

Secrétaire du conseil de discipline

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit le président avec deux architectes. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

Composition au 31 mars 2020

DEPUIS

MEMBRES

Michel Gagnon	2016
Marina Gusti	2014
Claude Hamelin-Lalonde	2019
Michel Languedoc	2019
Jean-Charles Martineau	2001
Réjean Martineau	2001
Jacques Parenteau	2009
Michel Roy	2008
Jean-Claude Zérounian	2009

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

M^e Nicole Bouchard

SECRÉTAIRE SUBSTITUT

M^e Sylvie Lavallée

NOMBRE

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Audiences	5
Conférences téléphoniques de gestion d'instance	4
Décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1
Décisions rendues plus de 90 jours après la prise en délibéré	0

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions de culpabilité ou de sanction portées en appel	0
Appels entendus	0
Décisions rendues	0

	NOMBRE
PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE	
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	2
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (article 128, al. 1; article 121)	2
Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i> (article 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (article 128, al. 2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	0
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

Nature des plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

CHEFS D'INFRACTION	NOMBRES	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Code des professions		
Actes déroatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (article 59.2)	125	0
Infractions d'entrave et refus de répondre (article 114)	1	0
Code de déontologie des architectes		
Non-respect des obligations envers le client (article 6)	1	0
Défaut de consulter un autre professionnel dans l'intérêt du client (article 13)	1	0
Omission au devoir d'intégrité et d'objectivité (article 14)	2	0
Représentation fausse, trompeuse ou incomplète (article 15)	1	0
Soumission sans avoir une connaissance suffisante (article 16)	4	0
Infraction liée à l'engagement à la responsabilité civile de l'architecte (article 17)	1	0
Infraction liée aux conditions d'utilisation du sceau et de la signature de l'architecte (article 29)	71	0
Infraction relative à l'utilisation du sceau (articles 32 et 33)	1	0
Infraction relative à la protection du sceau (article 34)	1	0
Omission de prendre les mesures de protection raisonnables des plans émis (article 35)	1	0
Omission de divulguer le conflit d'intérêts (article 38)	1	0
Infraction relative aux ententes concernant les services professionnels (article 40)	1	0
Participation ou contribution à l'exercice illégal (article 59.2)	32	0
Activité incompatible avec la profession (article 60)	1	0
Demande d'avance d'honoraires (article 89)	1	0

Autres règlements

Infraction à la tenue des dossiers (articles 2.01 a) et 2.01 b) du Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux)	4	0
---	---	---

Décisions du conseil

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	1

NATURE DES SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Radiation provisoire et publication par chef	99
Radiation temporaire et publication par chef	0
Radiation permanente et publication par chef	0
Réprimande par chef	0
Amende par chef	0
Paieement des déboursés	0
Obligation de remboursement des sommes dues au client	0

Activités de formation suivies par les membres du conseil de discipline

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Processus disciplinaire	4	5
Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir	0	9
Autre	0	9

Conciliation et arbitrage de comptes

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à réduire les frais et les délais en plus de permettre le règlement par transaction des différends relatifs aux honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

Composition au 31 mars 2020

Conciliation

DEPUIS

MEMBRES

Howie Clavier	2020
Pierre Collette	1996
Clément Demers	2020
Louis Réjean Gagné	2017
André Poirier	2005

PERSONNE-RESSOURCE

Laurianne Juvigny

Arbitrage

DEPUIS

MEMBRE

Gilles Beauchamp	2005
------------------	------

PERSONNE-RESSOURCE

Laurianne Juvigny

Conciliation

	NOMBRE
DEMANDES	
Reçues pendant l'exercice	30
Non réglées à la fin de l'exercice précédent	1
Rejetées*, abandonnées ou ayant fait l'objet d'une entente avant conciliation	2
Demandes en attente de conciliation	8
DEMANDES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE CONCILIATION	
Ayant conduit à une entente	13
N'ayant pas conduit à une entente	8

* Une demande peut être rejetée dans les cas suivants : le délai de présentation est expiré; elle vise un architecte travaillant pour un non-architecte; elle ne concerne pas un compte d'honoraires.

Arbitrage

	NOMBRE
DEMANDES	
Reçues pendant l'exercice	4
Non réglées à la fin de l'exercice précédent	1
Rejetées (expiration du délai)	0
AUDIENCES DU CONSEIL D'ARBITRAGE	
	4
SENTENCES ARBITRALES	
Diminution du compte contesté	2
Maintien du compte contesté	2

Comité des prix

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité a tenu quatre réunions.

L'exercice a été marqué par la mise en œuvre de la nouvelle Politique d'attribution des prix et distinctions – adoptée lors de l'exercice précédent – qui s'est déclinée comme suit :

- Réorganisation des catégories de prix d'excellence;
- Création d'une mention en innovation;
- Remise de trois nouvelles distinctions qui accompagnent désormais la médaille du Mérite :
 - prix Relève en architecture,
 - prix Engagement social,
 - prix Ambassadeur de la qualité en architecture;
- Tenue d'un gala dans une formule revisitée lors de laquelle ont été remis les prix d'excellence en architecture et les distinctions individuelles;
- Tenue d'une soirée de présentation des projets lauréats par les architectes concepteurs. L'évènement a fait office de lancement du numéro spécial du magazine *Esquisses* sur les prix et distinctions. La captation vidéo de cette soirée-conférence a été mise en ligne dans le portail de formation de l'Ordre et a été largement diffusée sur les réseaux sociaux;
- Mise sur pied d'une exposition itinérante des projets lauréats.

Le nombre et la qualité de candidatures reçues, de même que la participation aux événements du programme des prix, ont été plus qu'appréciables en cette première année d'implantation, et ce, à la grande satisfaction du comité.

Programme 2020

L'appel de candidatures 2020 des prix et distinctions s'est déroulé du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} février 2020. Le dépôt des dossiers a été facilité grâce à une plateforme en ligne mise au point par la direction des communications et des relations publiques.

Julien Gouin-Charbonneau
Président

Le comité des prix voit à l'élaboration, à l'application et à la mise à jour de la politique d'attribution des prix et distinctions. Il s'assure que cette politique reflète les objectifs stratégiques de l'Ordre.

Il maintient en outre une veille des meilleures pratiques en ce qui a trait aux prix décernés en architecture et aux prix attribués par des ordres professionnels. Le comité agit aussi à titre de jury pour certaines distinctions, en plus d'alimenter la réflexion conduisant à l'élaboration du plan de communication annuel relatif aux prix de l'Ordre.

Composition au 31 mars 2020

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Julien Gouin-Charbonneau	2017
---------------------------------	-------------

MEMBRES

Stéphanie Augy	2017
-----------------------	-------------

Isabelle Beauchamp	2017
---------------------------	-------------

Marie-France Bélec	2019
---------------------------	-------------

Dalius Bulota	2019
----------------------	-------------

PERSONNES-RESSOURCES

Cathy Beauséjour

Véronique Bourbeau

Prix d'excellence en architecture

- Candidatures reçues: **104**
- Firmes participantes: **74**
- Projets désignés finalistes (soumis au vote du public): **45**
- Prix décernés: **14** (incluant vote du public)
- Mentions décernées: **2**
- Votes du public: **2851**

Candidatures reçues

- Médaille du Mérite: **0**
- Prix Engagement social: **5**
- Prix Relève en architecture: **7**
- Prix Ambassadeur de la qualité en architecture: **4**

Distinctions décernées

- Médaille du Mérite: **André Bourassa**
(candidature déposée avant 2019)
- Prix Engagement social: **Ron Rayside**
- Prix Relève en architecture: **Guillaume Fafard**
- Prix Ambassadeur de la qualité en architecture: **Alan DeSousa**

Comité des concours

Le comité des concours s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice.

Le comité a continué son travail auprès de divers donneurs d'ouvrage publics, notamment la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, afin d'assurer la cohérence entre les divers concours. Le comité et la présidence de l'Ordre ont également poursuivi les échanges avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur les orientations possibles d'un nouveau règlement qui simplifierait le recours aux concours pour les municipalités. Le comité effectue une veille de la *Gazette officielle* relative à ce projet depuis plus d'un an.

Le comité s'est intéressé à la révision des Règles d'approbation des concours de l'OAQ. À cet effet, la permanence a étudié l'évolution de l'encadrement des concours par l'Ordre et a présenté une recension des modes d'encadrement en vigueur ailleurs dans le monde. Le comité s'est également penché sur les divers enjeux que soulève le processus d'encadrement des concours au Québec.

Frédéric Dubé
Président

Le comité des concours fait des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne l'actualisation des règles d'approbation des concours d'architecture et les modalités de leur application. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

Composition au 31 mars 2020

DEPUIS

PRÉSIDENT

Frédéric Dubé

2010 (membre depuis 2007)

MEMBRES

Anne Cormier

2009

Marie Desnoyers

2018

Nicolas Marier

2013

Jacques White

2008

PERSONNE-RESSOURCE

Cathy Beauséjour

Concours d'architecture ayant fait l'objet d'un suivi au cours de l'exercice

- Agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde
- Bibliothèque Françoise-Bédard de Rivière-du-Loup
- Centre culturel de Lévis
- Lab-École (cinq écoles)
- Lieu de diffusion spécialisé en théâtre et en danse pour l'enfance et la jeunesse pour la Ville de Sherbrooke
- Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion

Complexe sportif Saint-Laurent, Montréal,
Saucier + Perrotte en consortium avec HCMA Architecture + Design
Prix d'excellence en architecture 2020,
catégorie Bâtiments institutionnels publics
Photo: Olivier Blouin

Les directions



Direction de la pratique professionnelle

Au cours l'exercice, la direction de la pratique professionnelle s'est consacrée à la poursuite des objectifs du plan stratégique la concernant, en particulier ceux entourant la gestion des risques et la qualité de la profession. Elle s'est aussi adaptée à une augmentation importante de son volume d'activité.

Admission

Témoignant de la vigueur soutenue de l'activité économique dans le secteur de l'architecture, le nombre de rapports de stage et le nombre d'autorisations spéciales d'exercer la profession au Québec ont augmenté de façon considérable. Afin d'absorber ces hausses, l'équipe de la pratique professionnelle a accueilli une technicienne en gestion des dossiers d'admission.

En collaboration avec l'équipe de la direction des communications et des affaires publiques, la direction de la pratique professionnelle a par ailleurs participé à des activités de valorisation de la profession auprès de la relève en architecture. Parmi celles-ci, notons la Soirée de la relève à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, qui a permis le réseautage entre étudiants, stagiaires et architectes. Mentionnons également la cérémonie annuelle de remise des permis d'exercice, qui a rassemblé 120 nouveaux architectes sur les 186 admis durant l'exercice. Cette cohorte a été la première à recevoir un guide qui aborde le rôle de l'Ordre, les obligations des membres ainsi que les possibilités de contribuer au rayonnement de la profession.

Inspection professionnelle

En collaboration avec le comité d'inspection professionnelle, la direction de la pratique professionnelle a perfectionné ses outils d'inspection. Elle a ainsi élaboré un questionnaire de recensement de pratique, qui permet aux architectes sondés de recevoir une rétroaction automatique et des liens vers des ressources correspondant aux enjeux ciblés. Le modèle de gestion des risques a quant à lui été raffiné de manière à sélectionner les architectes devant être soumis à l'inspection en priorité. L'OAQ a d'ailleurs présenté ce modèle dans le contexte de sa participation au groupe de travail sur l'inspection professionnelle de l'Office des professions. De plus, les processus administratifs liés aux stages de perfectionnement ont été optimisés.

Parallèlement, le nouveau Règlement sur l'inspection est entré en vigueur au cours de cet exercice. Mis à jour selon les pratiques actuelles, il clarifie les rôles des acteurs de l'inspection et officialise le virage de l'Ordre vers l'évaluation de la compétence. En ce qui concerne la pertinence de ce virage, les réponses aux sondages d'appréciation des architectes soumis à l'inspection confirment qu'il participe concrètement à l'amélioration de leur pratique.



Aide à la pratique

L'augmentation des besoins s'est traduite par l'ajout à l'équipe d'une nouvelle coordonnatrice, qui veille principalement à l'application du règlement sur l'exercice en société et prête main-forte à différentes activités d'aide à la pratique.

Parmi celles-ci, mentionnons la formation d'une deuxième cohorte du programme de mentorat, dans la foulée du succès de la précédente. Une dizaine de duos mentor-mentoré ont ainsi été créés. Bien que le programme prévoit un accompagnement échelonné sur une année, l'expérience antérieure a montré que la plupart des duos choisissent de poursuivre au-delà. On ne peut que se réjouir des liens à long terme ainsi tissés au sein de la profession. Autre action visant l'engagement des plus jeunes membres : un groupe de travail consultatif sur la relève en architecture a été mis sur pied. Composé d'architectes récemment admis et de stagiaires, il a pour mandat d'émettre des recommandations au conseil d'administration relativement à l'admission et à l'intégration des nouveaux membres et de participer aux activités de diffusion et de promotion de l'Ordre destinées à la relève en architecture.

Sur le plan de la transmission des connaissances, l'Ordre a participé, par l'entremise de son équipe d'inspection, à plusieurs groupes de travail portant sur des outils essentiels à la pratique de ses membres. Il a poursuivi sa collaboration à l'actualisation du *Manuel canadien de pratique de l'architecture*, dont la publication est prévue en 2020. Il a également contribué à la mise à jour du Code national du bâtiment et à l'élaboration de deux normes pilotées par le Bureau de normalisation du Québec. L'équipe a par ailleurs publié, conjointement avec le Fonds des architectes et l'Association des architectes en pratique privée du Québec, un guide intitulé *Lancer sa firme d'architecture : l'essentiel*. Soulignons par ailleurs le soutien continu de l'équipe d'inspection aux activités d'aide à la pratique, que ce soit en matière de formation continue ou de communication des bonnes pratiques auprès des membres.

Formation continue

L'Ordre a effectué un virage numérique en matière de formation continue durant cet exercice. Depuis juin 2019, les membres ont ainsi accès à des contenus en ligne à même leur espace membre. Ils y trouvent des capsules vidéo sur des enjeux de pratique professionnelle ainsi que la captation des conférences organisées par l'Ordre. Accessible en tout temps et peu onéreuse, cette formule est appréciée des membres.

L'offre de formation en salle a par ailleurs été élargie, notamment par la mise sur pied de cours sur l'estimation des coûts de construction et la gestion de projet.

Sébastien-Paul Desparois

Directeur de la pratique professionnelle



Formation continue

	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE GROUPE	NOMBRE DE VISIONNEMENTS (MEMBRES OAQ)	NOMBRE DE PARTICIPANTS MEMBRES DE L'OAQ	NOMBRE DE PARTICIPANTS TOTAL
ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE					
Administration de projets					
L'architecte concevant ou transformant de petits bâtiments	21	3		64	64
Aspects techniques					
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	7	3		31	33
Murs extérieurs des bâtiments anciens : mieux comprendre pour mieux intervenir	7	1		26	29
La surveillance des chantiers	7	1		19	24
La surveillance des chantiers, notions de base	7	2		42	50
La trilogie de l'enveloppe du bâtiment	21	1		17	19
Culture architecturale					
La densité : comment et pourquoi ?	1,5	1	9	110	205
Hauteur, densité et qualité : des objectifs conciliables ?	1,5	1	1	110	197
Les enjeux liés à la densité modifient-ils la pratique de l'urbaniste et de l'architecte ?	1	1	3	110	199
Environnement et énergie					
Comment repenser la ville en fonction d'une densité douce ou moyenne ?	1,5	1	3	110	199
Gestion de bureau					
Capsules sur les contrats de services	1		87		87
Capsule sur la formation continue	0,5		83		83
Capsule sur les formes juridiques d'un bureau d'architectes	0,5		76		76
Capsule sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes	0,5		124		124
Capsule sur le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle	0,5		62		62
Capsule sur le Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux d'architectes	0,5		53		53
Formation pour les mentors et les mentorés	7	1		16	16
Lancer sa firme d'architecte : l'essentiel	2	2		200	200

Conformité à la loi 11

Comme le stipule la loi 11, le programme de formation continue de l'OAQ offre à ses membres des activités de formation sur l'éthique et la déontologie : *Code de déontologie des architectes*, un cours de 3 heures, et *Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau*, qui consacre 3 heures sur 15 au Code de déontologie des architectes.

Planification et conception				
Conception sans obstacles : vos projets sont-ils vraiment conformes ?	3,5	2	37	41
Concours d'architecture au Québec : préparation, approbation et conduite d'un concours	14	1	11	13
Estimation des coûts de construction : notions et outils pratiques	7	2	28	31
Gestion de projets : mieux planifier et réussir	7	2	19	20
Initiation à l'estimation des coûts de construction	7	2	22	22
Réglementation du bâtiment et aspects juridiques				
Capsule sur l'inspection professionnelle	0,5		129	129
Capsules sur la Loi sur les architectes	0,5		98	98
Capsule sur le système professionnel québécois	0,5		65	65
Enjeux actuels de la pratique	1,5	1	14	14
Réglementation du bâtiment	35	5	110	119
ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE				
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	15	8	179	184
		NOMBRE DE VISIONNEMENTS (MEMBRES DE L'OAQ)	NOMBRE DE PARTICIPANTS MEMBRES DE L'OAQ	NOMBRE DE PARTICIPANTS TOTAL
CONFÉRENCES ESQUISSES ET MARDIS VERTS				
Présentation des Prix d'excellence		103	173	276
L'architecture résiliente		86	72	158
Décathlon solaire : le logement à haute performance de TeamMTL		73		73
Le parvis du parc Frédéric-Back : microcosme de la durabilité à Montréal		52		52
Bureaux de STGM architectes		10		10
Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce		9		9
La Géode		7		7
Maison Osara		4		4
Maison Ozalée		4		4
Pavillon d'accueil du Parcours Gouin		6		6
Siège social Desjardins de Lévis		8		8
Le plan d'aménagement urbain du Technopôle Angus		7		7
Projet Sainte-Germaine-Cousin		4		4
RADIATION IMPOSÉE POUR MANQUEMENT AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES				NOMBRE
Sanction imposée				0

Bureau de la syndique

L'exercice 2019-2020 a été marqué par plusieurs changements au sein du personnel du bureau, à commencer par la nomination d'une nouvelle syndique. L'ancien syndic est demeuré en poste à titre de syndic adjoint, ce qui a favorisé la transmission des connaissances et assuré la continuité des enquêtes. Un second syndic adjoint a été recruté afin de prendre en charge les activités entourant l'exercice illégal de la profession, tandis qu'une nouvelle parajuriste apporte son expertise dans les dossiers disciplinaires et son soutien dans les dossiers d'enquête.

Dans l'optique d'améliorer la protection du public, le bureau a instauré une nouvelle procédure afin d'aviser toute personne ou toute société ayant amené un architecte à contrevenir au Code des professions ou au Code de déontologie des architectes. Il s'agit de rappeler que de tels agissements constituent une infraction en vertu de l'article 188.2.1 du Code des professions et peuvent être passibles d'une amende variant de 2 500 \$ à 125 000 \$. À la fin de l'exercice, le bureau de la syndique avait émis quatre avis à cet effet, mais aucune poursuite pénale n'avait encore été intentée.

Autre nouveauté, afin d'accélérer le traitement des dossiers, le bureau a mis en œuvre une révision de son processus d'enquête. Elle consiste notamment à traiter par voie simplifiée, sans enquête formelle, des demandes d'information ou des signalements d'architectes en infraction déontologique mineure. Elle prévoit également la documentation de l'accompagnement de ces architectes afin de permettre le suivi et, dans les cas de récidive, l'ouverture d'un dossier d'enquête. Le bureau a ainsi traité quelque 70 demandes d'information ou signalements.

Le bureau travaille aussi à la création d'une base de données intégrée à celle des autres services de l'Ordre. Ce nouvel outil permettra d'optimiser le suivi des dossiers, de mesurer le rendement de l'équipe, de réduire le risque d'erreurs dans la saisie d'information et d'améliorer la synchronisation avec les autres services. À cela s'ajoute la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de gestion documentaire des dossiers disciplinaires en mode entièrement numérique visant la mise en place d'un conseil de discipline sans papier.

Le bureau de la syndique a pour mandat de veiller au respect de la réglementation qui encadre les architectes et de faire enquête lorsqu'on l'informe d'une possible infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et de la réglementation en découlant, notamment le Code de déontologie des architectes. Son action est aussi axée sur la prévention et la conciliation.

SYNDIQUE

Stéphanie Caron

SYNDIC ADJOINT

Pierre Collette

SYNDIC ADJOINT ET ENQUÊTEUR

Louis Réjean Gagné

PARAJURISTE

Nathalie Faubert

Autres faits saillants

- Le bureau a répondu à plus de 650 demandes d'information téléphoniques provenant du public, d'organismes et de membres. Ces communications représentent autant d'occasions de diffuser de l'information au sujet des lois et règlements régissant l'exercice de la profession d'architecte.
- Parmi les demandes d'enquête reçues au cours de l'exercice et des exercices précédents qui ont été traitées, 121 n'ont pas mené à l'ouverture de dossiers d'enquête, soit parce qu'elles ne présentaient pas de motifs le justifiant, soit parce qu'elles ne relevaient pas du mandat du bureau, soit parce que la situation a été régularisée auprès de l'Ordre.
- Dans le cadre d'une requête en radiation provisoire, le bureau a obtenu la radiation temporaire immédiate d'un membre en récidive.
- Au cours de l'exercice, à la demande de la syndique, le conseil d'administration de l'Ordre a confié un dossier d'enquête à un syndic *ad hoc*.

Conciliation et arbitrage des comptes

Le bureau de la syndique veille également à coordonner les activités de conciliation et d'arbitrage en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des architectes du Québec. Un nombre record de 30 demandes de conciliation a été reçu pour la période 2019-2020, soit 19 de plus que l'an passé.

Exercice illégal

Le bureau de la syndique réalise les enquêtes liées à l'exercice illégal de la profession. Les dénonciations, provenant autant des membres que du public et du personnel de l'Ordre, concernent principalement deux grands types d'infractions : l'exercice illégal de l'architecture et l'usurpation du titre d'architecte. Lorsqu'elles sont fondées, ces dénonciations conduisent à l'émission de constats d'infraction.

Les enquêtes en exercice illégal ont été momentanément interrompues en raison de la vacance du poste d'enquêteur depuis mai 2018. Elles ont été confiées au nouveau syndic adjoint en milieu d'exercice et ont pu reprendre leur cours normal à l'issue d'un rattrapage.

Le syndic adjoint a répondu par écrit à plus de 200 demandes d'information au sujet de la Loi, provenant en grande partie de services municipaux des permis.

Stéphanie Caron

Syndique

Pierre Collette

Syndic adjoint

Louis Réjean Gagné

Syndic adjoint et enquêteur

Nathalie Faubert

Parajuriste

Activités du bureau de la syndique

	NOMBRE
DOSSIERS	
Demandes d'enquête reçues durant la période	59
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	45
Total des membres visés par ces dossiers	46
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	93
Total des dossiers ouverts avant 2019	66
DÉCISIONS	
Décisions de porter plainte	2
Décisions de ne pas porter plainte	21
Décisions de régler par la conciliation	16
Demandes d'information ou signalements traités par voie simplifiée et sans enquête formelle	70*

* Il s'agit d'une estimation, les données concernant cette procédure ayant commencé à être compilées à la fin de l'année 2019.

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre

	NOMBRE
DESCRIPTION	
Dénonciations reçues	52
Enquêtes menées à terme	
Portant sur l'exercice illégal	29
Portant sur l'usurpation du titre réservé	32
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé	0
Poursuites pénales intentées*	
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé	0
Jugements rendus par la Cour du Québec	
Portant sur l'exercice illégal	2
• Culpabilité	2
• Acquittement	0
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé	0
Total des amendes imposées	10 000 \$

*La crise sanitaire en fin d'exercice a entraîné la suspension des poursuites autorisées par le conseil d'administration.

Direction des communications et des relations publiques

En plus d'orchestrer la communication régulière avec les membres de l'Ordre, la direction des communications et des relations publiques a été particulièrement active dans son appui au rôle sociétal de l'Ordre au cours de l'exercice. Elle a également offert son soutien aux autres services dans la tenue de leurs activités publiques.

Appui au rôle sociétal de l'Ordre

Selon le plan stratégique 2018-2021, l'Ordre doit répondre à un enjeu de valorisation de l'architecture et de la profession d'architecte au service de l'intérêt public. La direction s'est assurée d'orienter en ce sens différentes interventions de l'Ordre, qu'il s'agisse d'événements, de publications ou de participation à des groupes de travail. Son engagement à cet égard a pris une dimension exceptionnelle au cours de l'exercice avec sa participation à l'élaboration de la Stratégie québécoise de l'architecture, à l'invitation du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Stratégie québécoise de l'architecture

Cette stratégie, qui vise l'adoption de pratiques exemplaires pour les projets d'architecture que le gouvernement entreprend ou subventionne, s'inscrit dans le contexte de la nouvelle politique culturelle du Québec : Partout la culture. Elle constitue, du point de vue de l'Ordre, une réponse à la démarche de sensibilisation et de consultation qu'il a entreprise en 2014 relativement à l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture. Sous la gouverne du MCC et avec le concours d'un comité d'experts, la direction a participé à son élaboration pendant plusieurs mois avec la présidente sortante de l'Ordre, Nathalie Dion, et l'administrateur et architecte Rémi Morency.

Événements et publications

Fruit de la nouvelle Politique d'attribution des prix et distinctions (voir rapport du Comité des prix, p. 40), le gala de remise des prix et distinctions de l'Ordre a permis de souligner la contribution de quatre personnes à l'avancement de la qualité architecturale au Québec et de couronner 16 réalisations exemplaires. L'événement a fait salle comble en accueillant 350 participants le 5 avril 2019 à Montréal. Il a eu lieu en présence de la ministre de la Culture et des Communications, venue annoncer le lancement des travaux entourant la Stratégie québécoise de l'architecture.

Suivant l'orientation du calendrier événementiel élaboré à l'exercice précédent, la direction a arrimé l'organisation de certains événements publics de l'Ordre avec la parution et les contenus du magazine *Esquisses*. Ainsi, le 17 avril, elle a tenu la toute première Conférence *Esquisses*, qui présentait un panel sur la résilience de l'architecture face aux changements climatiques. Quelque 75 personnes se sont déplacées pour ce qui a été également l'occasion de souligner les 30 ans du magazine.

En juin, les architectes des projets lauréats des Prix d'excellence en architecture sont remontés sur scène afin de présenter devant plus de 150 personnes les défis qu'ils ont su relever dans le contexte de ces réalisations. Chacun de ces projets a également fait l'objet d'un article dans un numéro spécial d'*Esquisses* ainsi que d'une exposition dans six bibliothèques publiques et une maison de la culture.



La série d'évènements s'est conclue le 5 novembre par un forum intitulé *Densité urbaine: qualité, rentabilité et intérêt public*, organisé en collaboration avec l'Ordre des urbanistes du Québec. Plus de 200 personnes issues des milieux professionnel, de l'enseignement, des affaires et de la fonction publique étaient présentes. L'Ordre poursuivait ainsi ses actions d'échange interdisciplinaire, tout en ouvrant le débat sur un sujet d'importance pour l'avenir de l'aménagement du territoire au Québec. La thématique a par ailleurs été reprise dans le numéro d'hiver du magazine de l'Ordre.

Affaires publiques

La direction a été mandatée par l'Ordre à quelques reprises pour élaborer et publier des prises de position. Mentionnons à cet effet la réaction au dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi n° 29, qui touche la pratique de certaines professions, dont celle d'architecte. Dans un mémoire ainsi que lors d'une audition devant la Commission des institutions, l'Ordre a exposé aux parlementaires ses préoccupations quant aux effets de la loi sur la protection du public.

Outils de communication

Dans la foulée de l'actualisation de ses outils de communication prévue dans le plan stratégique et amorcée à l'exercice précédent, la direction a entrepris la refonte complète du site Internet de l'Ordre. Mis en ligne en février 2020 après un an de travail, le nouveau site met en valeur la mission de protection du public de l'Ordre tout en répondant plus spécifiquement aux besoins des utilisateurs. Une grille graphique actualisée, des contenus réorganisés et de nouvelles fonctionnalités améliorent le repérage de l'information tant pour les membres que pour le public.

Outre ses publications habituelles, la direction a agi au pied levé pour informer les membres des mesures spéciales touchant les architectes prises par le gouvernement dans la foulée de l'éclosion de COVID-19. Elle a collaboré avec l'Association des architectes en pratique privée du Québec, le Fonds des architectes et Kollektif afin de mettre sur pied et d'alimenter la page *COVID-19: Guide de survie*. Mise en ligne le 24 mars 2020 sur le site de l'Ordre, cette page en est devenue la plus consultée dans le mois qui a suivi.

Activités de soutien

La direction a également soutenu les autres services de l'Ordre dans leurs activités requérant une intervention de communication. En collaboration avec le service de l'admission, elle a organisé en juin 2019 la cérémonie de remise de permis à laquelle 120 nouveaux architectes ont assisté sur les quelque 180 admis. Cette cohorte a été la première à recevoir un coffret d'accueil à l'intention des nouveaux membres. Ce dernier renferme un guide sur le rôle de l'Ordre, les obligations des membres ainsi que les possibilités de contribuer au rayonnement de la profession. En appui à la direction générale, la direction des communications et des relations publiques a également organisé le tout premier débat des candidats à la présidence de l'Ordre. Diffusé en direct sur le Web le 31 mai 2019, l'évènement a suscité 460 visionnements et a été grandement apprécié des membres.

Véronique Bourbeau

Directrice des communications et des relations publiques



Le Grand Marché de Québec, Bisson | associés architectes/Atelier Pierre Thibault
Prix d'excellence en architecture 2020,
catégorie Mise en valeur du patrimoine (conversion)
Photo: Maxime Brouillet

Mémoires et prises de position

Projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

- Lettre adressée aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire, mai 2019
- Lettre adressée par cinq ordres professionnels à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, mai 2019

Projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées

- Mémoire remis à la Commission des institutions, août 2019
- Complément d'information au mémoire, 21 octobre 2019

Consultation publique sur le Plan d'électrification et de changements climatiques

- Signature de la déclaration *Pour une consolidation et une densification de nos milieux : une réponse à l'urgence climatique*, 31 octobre 2019

Consultation publique sur le quartier Namur-Hippodrome

- *Plaidoyer pour un quartier innovant porté par un leadership fort*, mémoire conjoint de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Ordre des architectes du Québec remis à l'Office de consultation publique de Montréal, 17 février 2020



Bulletin Élévation

28 envois

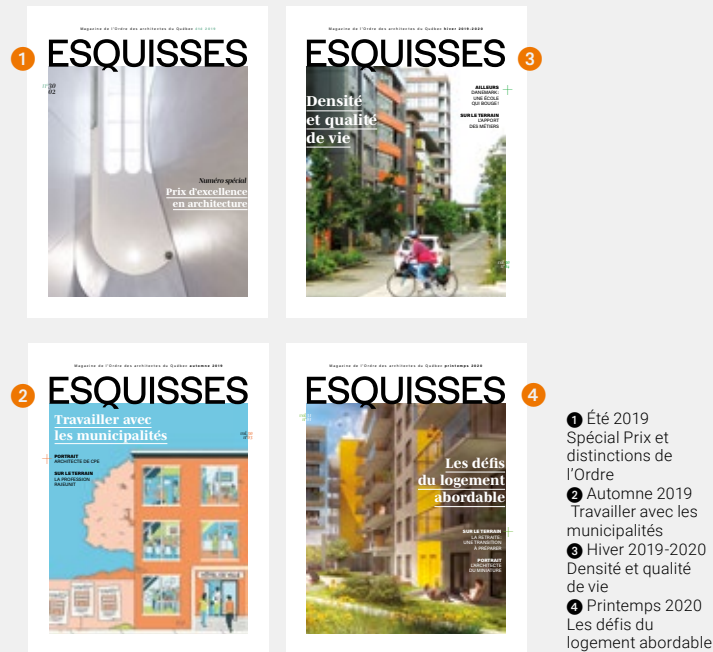
par courriel aux membres



Réseaux sociaux



Magazine *Esquisses*



Groupes de travail et activités de consultation

Stratégie québécoise de l'architecture

Participation aux travaux de rédaction sous la direction du MCC, avec le concours d'un comité consultatif formé d'experts

Projet Royalmount

Chantier de réflexion organisé par le promoteur Carbonleo, 3 septembre 2019

Projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées

Consultation organisée par la Commission des institutions, 27 août 2019

Comité sur l'intégration urbaine et architecturale du REM

Participation à trois rencontres du comité

Comité directeur de l'alliance ARIANE

Participation à quatre rencontres portant sur une Politique nationale de l'aménagement du territoire

Dans les médias

« Le patrimoine à l'honneur pour les Prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec », *Le Devoir*, 5 avril 2019

« Inondations : inventons ensemble nos quartiers résilients », lettre ouverte de Nathalie Dion, *La Presse+*, 4 mai 2019

« Aménagement du territoire : une occasion à saisir », lettre ouverte de l'alliance ARIANE, *La Presse+*, 8 mai 2019

« Le nouveau pont Champlain, un design décevant? », Daphnée Hacker B., *Journal de Montréal* et *TVA Nouvelles*, 18 juin 2019

« Contrats de services des organismes publics : faudra-t-il un autre viaduc de la Concorde? », Lettre ouverte d'un collectif d'auteurs, *La Presse+*, 8 août 2019

« Faire émerger les bâtiments de l'avenir », Simon Lord, dossier « Architecture », *Les Affaires*, 26 octobre 2019

« Plaidoyer pour que le Québec cesse de s'étaler », Guillaume Lepage, *Le Devoir*, 4 novembre 2019

« Logements : des promoteurs pressent la Ville de leur permettre de construire en hauteur », Zacharie Goudreau, *Journal Métro*, 5 décembre 2019

« Architecture et design : les professionnels saluent l'audace de Montréal », lettre ouverte cosignée par sept présidents d'organisations du milieu de l'aménagement, de l'architecture et du design, *La Presse+*, 9 janvier 2020

« Les bibliothèques publiques se réinventent », Suzanne Colpron, *La Presse+*, 6 janvier 2020

« Densification : pas dans ma cour! », émission *Mise à jour*, MATv, février 2020

« Bâtisseurs de qualité », éditorial de Pierre Corriveau, *Guide Index-Design 2020*, éditions Infopresse, février 2020

« Vivre à la verticale », Simon Diotte, *L'actualité*, 4 mars 2020

Personnel de l'Ordre

au 31 mars 2020

Direction

Directeur général et secrétaire
Jean-Pierre Dumont

Adjointe
Mountaha Kharchi

Administration et ressources humaines

Directrice
Nathalie Thibert

Contrôleur
Poste à pourvoir

Conseiller comptable
Patrick St-Amour

Adjointe administrative générale
Laurianne Juvigny

Technicienne à la comptabilité
Lise Bergeron

Réceptionniste
France Hébert

Bureau de la syndique

Syndique
Stéphanie Caron

Syndic adjoint
Pierre Collette

Syndic adjoint et enquêteur
Louis Réjean Gagné

Parajuriste
Nathalie Faubert

Communications et relations publiques

Directrice
Véronique Bourbeau

Conseillère aux relations publiques
Geneviève King-Ruel

Conseillère aux communications
Christine Lanthier

Conseillère aux communications
Cathy Beauséjour

Pratique professionnelle

Directeur
Sébastien-Paul Desparois

Coordonnatrice de l'admission
Elena Harizomenov

Technicienne en gestion des dossiers d'admission
Mirielle Bertrand

Coordonnatrice de la formation continue
Virginie Harvey

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
Samar El-Chemali

Coordonnatrice de la pratique professionnelle
Karène Laprise

Équipe d'inspection

Pierre d'Anjou
Maude Hallé St-Cyr
Marie-Joëlle Larin Lampron

Les membres

Pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale du Québec, Québec,
Provencher_Roy et GLCRM Architectes en consortium
Prix d'excellence en architecture 2020, catégorie Mise en valeur
du patrimoine (agrandissement) et mention Accessibilité universelle
Photo: Olivier Blouin

Admission et délivrance de permis

Changements au tableau de l'Ordre

	NOMBRE DE MEMBRES
Au 31 mars 2019	3999
Nouvelles inscriptions	186
Réinscriptions	9
Démissions	30
Radiations	12*
Décès	10
Au 31 mars 2020	4142
* De ce nombre, deux architectes se sont réinscrits au tableau au cours de l'exercice.	
Réinscriptions au tableau de l'Ordre ayant fait l'objet d'une décision du comité d'admission	0
Radiations du tableau pour non-paiement de la cotisation professionnelle 3A0	10
Radiations du tableau pour manquement au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle 6A0	1
Radiations du tableau pour manquement au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes 7A0	0
Radiations du tableau à la suite d'une décision du conseil de discipline 4A0	1
Inscriptions au tableau avec limitation d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une décision du conseil de discipline	0
Inscriptions au tableau avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une décision du conseil de discipline	0
Suspensions ou révocations du permis d'exercice	1

Activités relatives à la délivrance de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires et d'autorisations spéciales

Permis temporaires	
Permis temporaires délivrés en cours d'exercice	0
Détenteurs d'un permis temporaire en fin d'exercice	0
Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	
Reçues	7
Acceptées	7
Refusées	0
Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	
Reçues	0
Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions	
Reçues	0
Autorisations spéciales	
Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice	32
Détenteurs d'une autorisation spéciale en fin d'exercice	32
Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires ou d'autorisations spéciales	0

Activités relatives à la délivrance de permis

Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités

Reçues	146
Acceptées	146
Refusées	0
N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur l'article 11c) de la Loi sur les architectes

Reçues	0
--------	---



Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLOME RECONNU ÉQUIVALENT		DEMANDES			
		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada	Québec	0	0	0	0
	Ontario	5	5	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total Canada	5	5	0	0
Hors Canada	France	0	0	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	2	2	0	0
	États-Unis	0	0	0	0
	Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	8	8	0	0
	Total hors Canada	10	10	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne non titulaire d'un diplôme reconnu aux fins de la délivrance d'un permis et ayant satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités*

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE		DEMANDES			
		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada	Québec	0	0	0	0
	Ontario	0	0	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total Canada	0	0	0	0
Hors Canada	France	0	0	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	0	0	0	0
	États-Unis	0	0	0	0
	Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	1	1	0	0
	Total hors Canada	1	1	0	0

* L'Ordre recense ici les candidats qui se sont vu délivrer un permis à la suite de la reconnaissance de l'équivalence de leur formation par l'entremise du programme Architectes de l'étranger possédant une vaste expérience (AÉVE), mis en œuvre par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA).

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, le cas échéant, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION		DEMANDES			
		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada (en vertu du règlement 94q)	Ontario	9	9	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total Canada	9	9	0	0
Hors Canada	France (en vertu du règlement 93c2)	15	15	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	0	0	0	0
	États-Unis	0	0	0	0
	Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	0	0	0	0
	Total hors Canada	15	15	0	0

Intégration des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec

Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre l'Ordre des architectes du Québec et le Conseil national de l'Ordre des architectes de France (CNOAF)

Au cours de l'exercice 2019-2020, 15 architectes ont été inscrits au tableau de l'OAQ en vertu de cet accord. De ce nombre, 9 architectes ont obtenu leur permis d'exercice au cours de l'année de référence sans l'obligation d'effectuer le stage d'adaptation d'une année, une mesure compensatoire menant à la délivrance du permis, et 6 architectes se sont vu délivrer un permis après avoir effectué ce stage.

De plus, en 2019-2020, quatre architectes français qui cumulaient moins de trois années d'inscription au tableau du CNOAF et qui ont déposé une demande d'étude de dossier à l'Ordre ont choisi d'effectuer le stage d'adaptation qui leur permettra d'obtenir le permis d'architecte. L'intérêt des architectes français envers l'exercice de la profession au Québec se maintient.

Accord Canada–États-Unis

Au cours de l'exercice 2019-2020, aucun architecte n'a été inscrit au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

Accord Canada–États-Unis–Mexique

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Ordre n'a reçu aucune demande de permis en vertu de l'accord de reconnaissance mutuelle de la mobilité des architectes entre les trois territoires de compétence.

ARM Canada-Europe

Les gouvernements canadien et européen poursuivent les discussions sur les prochaines étapes permettant de mettre en œuvre l'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) prévu par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne concernant la profession d'architecte.

Rappelons que l'ARM a été ratifié par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe en octobre 2018.

Formation adaptée pour les diplômés en architecture français

L'Ordre offre des activités de formation adaptées aux diplômés français qui se sont prévalus de l'ARM. Voici le détail de cette formation obligatoire.

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	7
Réglementation du bâtiment	7
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	7

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec*

	REÇUES	ACCEPTÉES	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada	4	4	0	0	0
Hors Canada	52	10	16	0	26
TOTAL	56	14	16	0	26

* Il s'agit ici des demandes de certification d'un diplôme canadien et des demandes d'évaluation des qualifications académiques acquises à l'étranger dans le but d'obtenir un permis d'exercice de l'OAQ.

Tous les candidats ayant présenté une demande ont bénéficié d'une équivalence partielle de leur diplôme obtenu hors du Québec à condition d'effectuer le stage requis de 3720 heures et de réussir l'examen d'admission. Dans certains cas, les candidats doivent également suivre une formation complémentaire.

La ventilation de cette formation complémentaire est détaillée dans le tableau « Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire », plus bas.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu**

	REÇUES	ACCEPTÉES	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada	0	0	0	0	0
Hors Canada	4	0	0	0	4
TOTAL	4	0	0	0	4

** L'Ordre recense ici les candidats qui ont bénéficié d'une reconnaissance de l'équivalence de leur formation par l'entremise du programme AÉVE du CCCA.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	4	10
Cours, stage et examen	0	16
TOTAL	4	26

Provenance des demandes (hors du Canada)

PAYS	DEMANDES REÇUES
Afrique du Sud	1
Algérie	9
Argentine	1
Autriche	1
Brésil	1
Chili	1
Chine	2
Colombie	1
Cuba	2
Danemark	2
Égypte	3
États-Unis	2
France	3
Iran	3
Liban	3
Maroc	1
Mexique	1
Pérou	1
Syrie	7
Tunisie	5
Venezuela	2
Total	52

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées après que le candidat a rempli la condition de formation complémentaire*

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	5	9
Cours, stage et examen	0	1
TOTAL	5	10

* L'Ordre recense ici les demandes de reconnaissance de l'équivalence acceptées après que le candidat a suivi la formation complémentaire requise (stage et examen, ou bien cours, stage et examen). L'Ordre a délivré des permis d'exercice à tous ces candidats.

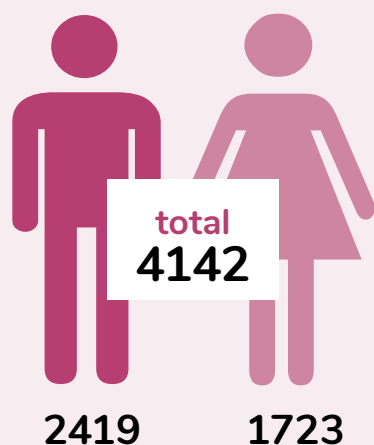
Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis

Le 28 novembre 2019, deux nouveaux membres du comité d'admission, Hala Mehio et Sylvain Boucher, ont suivi la *Formation sur la gestion de la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis*, offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec.

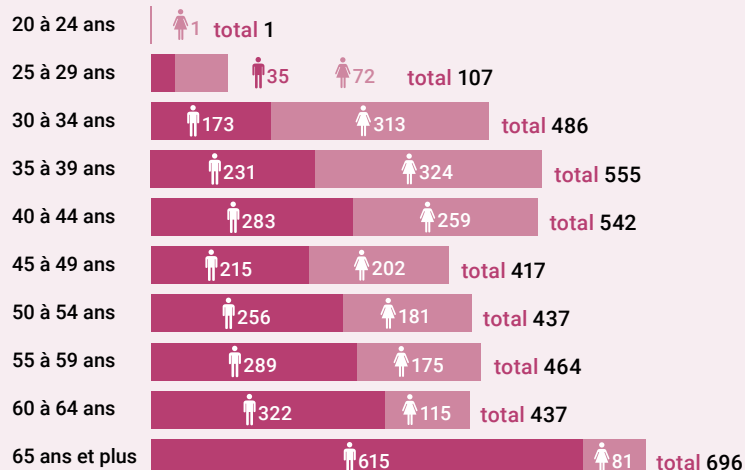
Effectifs

Statistiques au 31 mars 2020

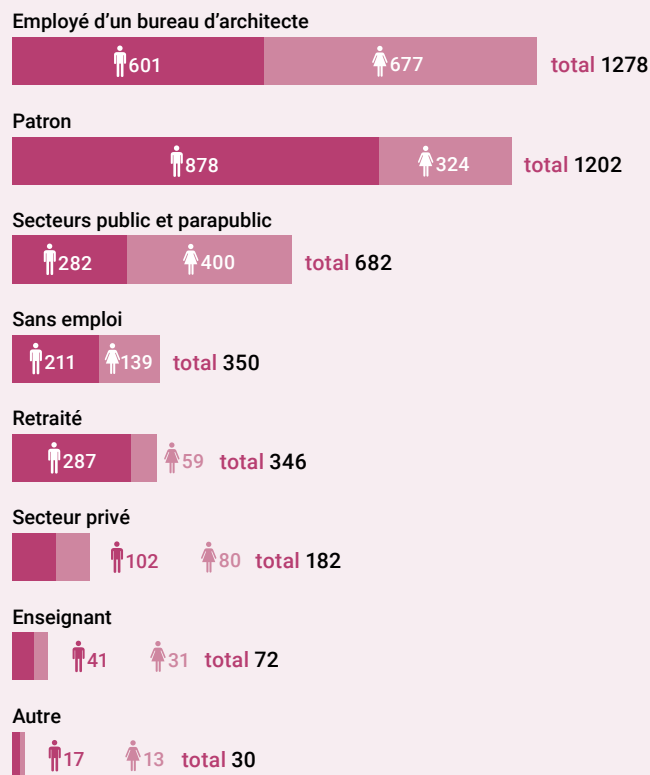
Architectes



Répartition par groupe d'âge



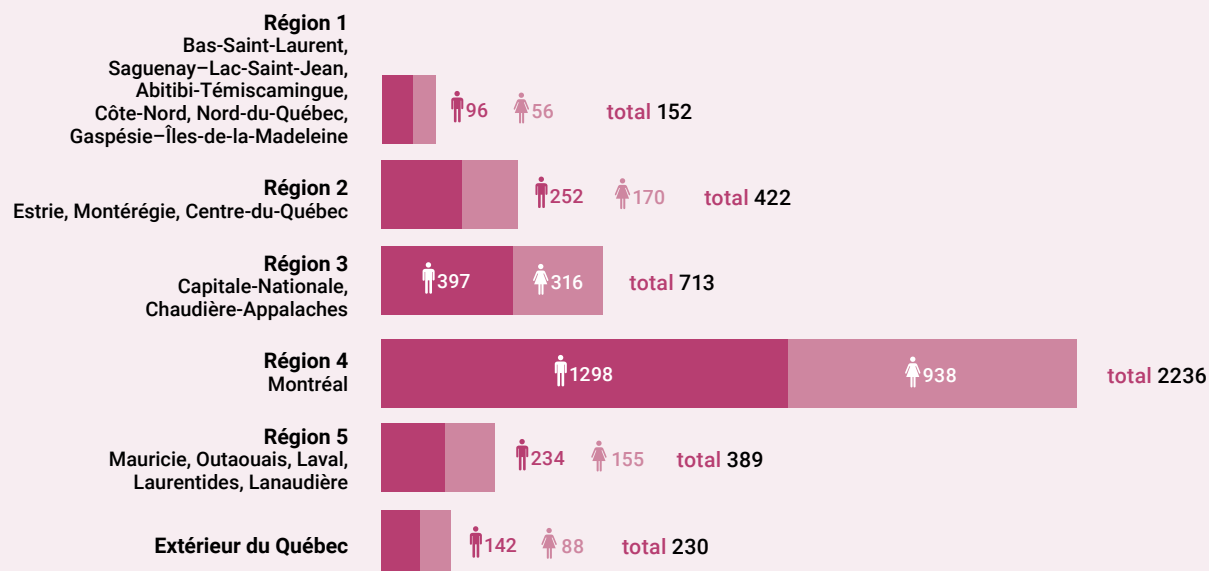
Répartition par occupation principale



Répartition par région administrative

	Homme	Femme	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	14	15	29
Bas-Saint-Laurent	25	9	34
Capitale-Nationale	345	292	637
Centre-du-Québec	18	14	32
Chaudière-Appalaches	52	24	76
Côte-Nord	9	9	18
Estrie	46	29	75
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	5	16
Lanaudière	37	30	67
Laurentides	80	46	126
Laval	60	36	96
Mauricie	24	19	43
Montréal	1298	938	2236
Montréal	1298	938	2236
Nord-du-Québec	0	0	0
Outaouais	33	24	57
Saguenay-Lac-Saint-Jean	37	18	55
Extérieur du Québec	142	88	230

Répartition par région électorale



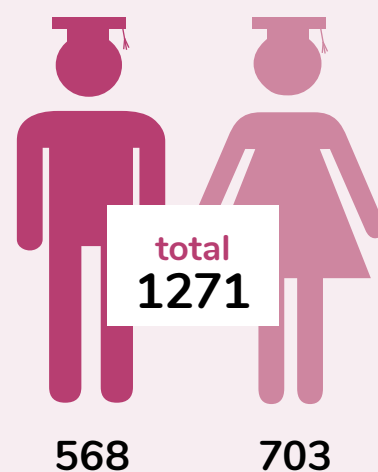
Répartition par classe de cotisation 2019-2020

	MONTANT	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cotisation normale 1A0	1 035 \$	1727	1388	3115
Nouveau membre (trois premières années d'inscription) 1A4	517,50 \$	186	259	445
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription – non retraité 1A8	258,75 \$	218	17	235
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription – retraité 1A5	103,50 \$	207	21	228
Membre à la retraite 1A6	258,75 \$	81	38	119

Cotisation professionnelle 2019-2020

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

Stagiaires



Exercice en SA ou en SENCRL

- Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SA: 1870
- Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SENCRL: 136

Garantie relative à la responsabilité professionnelle

Les architectes sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle. Cette garantie est fournie par le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ (dit « Fonds des architectes » ou « Fonds »).

- Nombre d'architectes patrons couverts par le Fonds et exerçant en société à responsabilité limitée (SARL): 881*
- Nombre d'architectes salariés couverts par le Fonds des architectes et exerçant en société à responsabilité limitée (SARL): 1084*
- Nombre d'architectes patrons couverts par le Fonds des architectes et exerçant en société à responsabilité non limitée: 767*
- Nombre d'architectes salariés couverts par le Fonds des architectes et exerçant en société à responsabilité non limitée: 113*
- Montant prévu de la garantie par sinistre: 1 M\$* (1,25 M\$ lorsque l'architecte exerce en société par actions [SA] ou en société en nom collectif à responsabilité limitée [SENCRL])
- Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres: 2 M\$ par année* (2,5 M\$ lorsque l'architecte exerce en SA ou en SENCRL)

* Au 31 décembre 2019, date de fin d'exercice du Fonds.

Architectes bénéficiant d'une exemption au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec ou n'y étant pas assujettis

	NOMBRE **
ARCHITECTES BÉNÉFICIAIRE D'UNE EXEMPTION	
Architecte au service exclusif du gouvernement du Québec et nommé suivant la Loi sur la fonction publique	76
Architecte au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement du Québec ou l'un de ses ministres nomme la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé suivant la Loi sur la fonction publique ou dont le fonds social fait partie du domaine de l'État ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la Loi	167
Architecte au service exclusif de l'Assemblée nationale, d'un organisme dont celle-ci nomme les membres ou d'une personne que celle-ci désigne pour exercer une fonction qui en relève, ou architecte étant lui-même une telle personne	1
Architecte au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 de la Loi sur l'exécutif, du cabinet d'un ministre visé à l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ou du cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale	0
Architecte au service exclusif de la « fonction publique » du Canada, des Forces canadiennes, ou d'une « société d'État » au sens du paragraphe 1 de l'article 83 de la Loi sur la gestion des finances publiques	57
Architecte au service d'une municipalité, d'une municipalité régionale de comté, de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Ville de Gatineau, d'une commission scolaire ou du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal; l'employeur se porte garant de la responsabilité professionnelle de l'architecte	182
Architecte exerçant la profession exclusivement en rapport à des édifices dont le propriétaire est ou sera son employeur; ce dernier se porte garant de la responsabilité professionnelle de l'architecte	96
Architecte exerçant la profession exclusivement à l'extérieur de la province	106
Architecte exerçant la profession principalement à l'extérieur de la province; couverture d'assurance responsabilité professionnelle offerte par un autre assureur	41
Architecte au service d'un autre architecte souscrivant au Fonds d'assurance	1127
ARCHITECTES NON ASSUJETTIS	
Architecte ne posant pas les actes prévus à l'article 2 du Règlement	368

** Au 31 mars 2020, date de fin d'exercice de l'Ordre des architectes du Québec.

Au Gré des champs, Saint-Jean-sur-Richelieu,
la SHED architecture
Prix d'excellence en architecture 2020,
catégorie Bâtiments commerciaux et industriels
Photo: Maxime Brouillet

Les états financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'**Ordre des architectes du Québec**,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'**ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2020, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Ordre au 31 mars 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Ordre pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de l'Ordre, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 10 juillet 2020

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A110548

Ordre des architectes du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

PRODUITS

Cotisations des membres	3 512 060 \$	3 340 603 \$
Amendes disciplinaires	8 674	78 267
Cocktail des collaborateurs	-	3 000
Congrès	26 544	61 305
Contrôle de l'exercice illégal	17 500	33 500
Esquisses	120 568	89 813
Examen des architectes du Canada	66 460	58 844
Exercice en société	94 901	101 812
Formation	372 540	304 177
Inscriptions au tableau des membres	50 131	44 031
Inscriptions aux registres	214 732	192 699
Permis temporaires et autorisations spéciales	101 529	63 854
Prix d'excellence en architecture	62 072	23 266
Produits nets de placements	49 481	35 673
Publicité	234 607	237 219
Remise des permis	9 900	7 500
Subvention - Emploi et développement social Canada	-	255 734
Subvention - ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	63 385	43 113
Autres commandites et contributions financières	14 000	12 780
Autres produits	13 900	38 000
Revenus locatifs - 420 McGill	640 231	661 912
	5 673 215	5 687 102

CHARGES (annexe A)

Admission	413 087	316 654
Aide à la pratique	146 140	95 456
Cocktail des collaborateurs	-	24 502
Communications et événements spéciaux	472 400	469 863
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes	38 167	21 100
Concours	33 174	30 086
Congrès	95 111	131 395
Conseil d'administration, comités et présidence	312 928	285 118
Contrôle de l'exercice illégal	52 485	51 843
Discipline	671 310	596 840
Esquisses	271 466	204 459
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	33 119	34 477
Formation continue	390 312	412 377
Inspection professionnelle	796 395	674 663
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	345 402	548 139
Prix d'excellence en architecture	154 753	67 843
Réglementation	10 322	28 116
Remise des permis	41 431	38 397
Syndic	4 242	2 664
Dépenses locatives - 420 McGill	691 875	837 496
	4 974 119	4 871 488

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT DE LA BÂTISSE

699 096 815 614

AMORTISSEMENT DE LA BÂTISSE

(128 594) (126 595)

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

570 502 \$ 689 019 \$

Ordre des architectes du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

	Investi en immobili- sations	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	2 323 550 \$	1 574 744 \$	3 898 294 \$	3 209 275 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(477 599)	1 048 101	570 502	689 019
Investissement en immobilisations	672 394	(672 394)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	2 518 345 \$	1 950 451 \$	4 468 796 \$	3 898 294 \$

Ordre des architectes du Québec

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars

2020

2019

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse (note 3)	3 263 783 \$	4 422 002 \$
Dépôt à terme	277 895	276 238
Créances (note 4)	688 191	380 385
Frais payés d'avance	161 402	295 422

4 391 271 5 374 047

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

7 005 073 6 895 887

SITE INTERNET

65 150 122 351

11 461 494 \$ 12 392 285 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	1 292 651 \$	1 517 178 \$
Produits perçus d'avance (note 3)	1 148 229	2 282 125
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	108 859	142 870

2 549 739 3 942 173

DETTE À LONG TERME (note 7)

4 442 959 4 551 818

6 992 698 8 493 991

ACTIF NET (note 8)

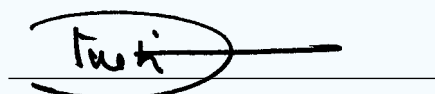
Investi en immobilisations	2 518 345	2 323 550
Non affecté	1 950 451	1 574 744

4 468 796 3 898 294

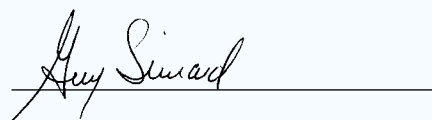
11 461 494 \$ 12 392 285 \$

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le conseil d'administration :



président de l'Ordre



président du comité d'audit

Ordre des architectes du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	570 502 \$	689 019 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	355 188	489 908
Amortissement et radiation d'un actif incorporel	122 351	141 330
	1 048 041	1 320 257
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Créances	(307 806)	26 772
Frais payés d'avance	134 020	(44 525)
Dettes de fonctionnement	(224 527)	24 386
Produits perçus d'avance	(1 133 896)	269 451
	(484 168)	1 596 341

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Augmentation du dépôt à terme	(1 657)	(1 238)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(464 374)	(201 110)
Acquisition d'un site Internet	(65 150)	(87 400)
	(531 181)	(289 748)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme	(142 870)	(138 395)
--	-----------	-----------

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(1 158 219)	1 168 198
ENCAISSE, début de l'exercice	4 422 002	3 253 804
ENCAISSE, fin de l'exercice	3 263 783 \$	4 422 002 \$

Ordre des architectes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre des architectes du Québec (Ordre) est régi par le Code des professions du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (Fonds d'assurance). De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

Le 1er avril 2020, des modifications législatives sont entrées en vigueur affectant notamment la gouvernance de l'Ordre et du Fonds d'assurance. La note 8 présente le détail de ces modifications.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'Ordre des architectes du Québec et de sa filiale détenue à 99,99 %, la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme S.E.C. (MAD). Cependant, le Fonds d'assurance n'est pas consolidé, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Ordre des architectes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par le conseil d'administration, sont constatées au prorata au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada et de la formation sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens et les cours ont lieu.

Les amendes disciplinaires et les produits de contrôle de l'exercice illégal sont constatés lorsqu'il y a une entente écrite intervenue entre l'Ordre, son syndic ou son enquêteur et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de communications, de publications et de commandites sont constatés lorsque les services sont rendus.

L'Ordre comptabilise ses produits de location selon les modalités prévues aux ententes, au fur et à mesure de la prestation de services.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile ses frais généraux selon une clé de répartition qu'il a jugé adaptée à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les frais généraux sont ventilés selon le prorata des salaires et charges sociales des diverses activités. Les salaires et charges sociales sont imputés aux diverses activités selon les heures consacrées à ces activités par les employés de l'Ordre.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Ordre des architectes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, et les durées ou le taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Bâtisse - 420 McGill	solde décroissant	2,5 %
Améliorations locatives	linéaire	10 ans
Aménagements	linéaire	10 ans
Équipement informatique et logiciels	linéaire	4 ans
Mobilier et équipement	linéaire	10 ans

Site Internet

L'amortissement du site Internet est calculé en fonction de sa durée de vie selon la méthode linéaire sur une durée de trois ans. Au 31 mars 2020, le nouveau site Internet n'a pas été amorti car il n'a pas été mis en fonction.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Ordre des architectes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

3. ENCAISSE ET PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Compte tenu de la pandémie en cours, la direction de l'Ordre a reporté au 1er juin le paiement des cotisations des membres.

4. CRÉANCES

	2020	2019
Amendes disciplinaires	32 986 \$	53 199 \$
Communications et publications	66 362	28 604
Cotisations des membres	390 499	218 037
Contrôle de l'exercice illégal	3 705	2 548
Examen des architectes du Canada	9 273	2 241
Formation	1 366	-
Prix d'excellence	33	250
Divers	183 967	75 506
	688 191 \$	380 385 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain - 420 McGill	1 402 401 \$	- \$	1 402 401 \$	1 402 401 \$
Bâtisse - 420 McGill	5 413 321	899 932	4 513 389	4 613 739
Améliorations locatives	1 033 360	524 071	509 289	371 930
Aménagements	763 008	532 965	230 043	252 886
Équipement informatique et logiciels	1 071 431	823 156	248 275	186 815
Mobilier et équipement	271 186	169 510	101 676	68 116
	9 954 707 \$	2 949 634 \$	7 005 073 \$	6 895 887 \$

Ordre des architectes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
Comptes fournisseurs	325 325 \$	564 086 \$
Salaires et charges sociales	17 705	71 229
Vacances	144 665	97 788
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	508 846	499 547
Autres	296 110	284 528
	1 292 651 \$	1 517 178 \$

7. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 5 000 000 \$, garanti par l'immeuble situé au 420 McGill, ainsi que par l'universalité des biens meubles actuels et futurs de cet immeuble, y compris les comptes à recevoir, les stocks, l'équipement, les droits incorporels et la machinerie reliée à l'exploitation de cet immeuble, remboursable par versements mensuels de 24 196 \$ incluant capital et intérêts au taux préférentiel majoré de 1,35 %, échéant en décembre 2041, renouvelable en décembre 2021	4 551 818 \$	4 694 688 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	108 859	142 870
	4 442 959 \$	4 551 818 \$

Le 31 mars 2020, l'Ordre s'est prévalu d'un moratoire de versement de capital et intérêts pour les mois d'avril, mai et juin 2020. Le total du capital et des intérêts reportés sera ajouté au solde impayé au 30 juin 2020 et le montant des versements restera de 24 196 \$ incluant capital et intérêts. L'échéance du prêt demeurant la même, le solde à l'échéance sera plus élevé. Les versements exigibles ont été établis en fonction des nouvelles modalités.

Les remboursements en capital estimatifs de la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants, en tenant compte d'un moratoire de trois mois sur les remboursements mensuels :

	Versements contractuels	Portion à être refinancée	Total
2021 -	108 859 \$	- \$	108 859 \$
2022 -	111 505 \$	4 331 454 \$	4 442 959 \$

Ordre des architectes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

8. ACTIF NET

En mai 2020, l'Ordre a adopté une politique de gestion des surplus visant à constituer des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles et imprévues ou pour financer certains projets spéciaux.

9. FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers audités du Fonds d'assurance au 31 décembre 2019, lesquels sont présentés distinctement.

	2020	2019
Total de l'actif	112 846 792 \$	99 011 296 \$
Total du passif	75 800 727 \$	67 421 612 \$
Capitaux propres	37 046 065 \$	31 589 684 \$
Produits		
Primes nettes	20 377 330 \$	17 318 502 \$
Placements nets	1 869 643	1 039 204
Financement de primes	280 768	253 157
Charges	(17 524 161)	(11 367 227)
Excédent de l'exercice	5 003 580	7 243 636
Autres éléments du résultat global	561 090	232 444
Résultat global de l'exercice	5 564 670 \$	7 476 080 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	6 648 254 \$	9 614 815 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 911 424) \$	(7 062 286) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(113 378) \$	- \$

L'établissement de la provision pour sinistres non réglés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation de la provision pour sinistres non réglés comptabilisée au passif des états financiers à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

L'estimation de la provision se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux de rendement anticipé;
- Les marges pour écarts défavorables.

Ordre des architectes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

9. FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC (suite)

Comme exigé par la Loi sur les assureurs (Québec), le Fonds d'assurance prépare ses états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) afin de rendre compte à l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les états financiers du Fonds d'assurance sont inclus dans le rapport annuel de l'Ordre et indiquent les méthodes comptables suivies. La principale différence quant à l'application des méthodes comptables entre le Fonds d'assurance et l'Ordre a trait à la mesure et à la divulgation d'informations concernant les instruments financiers.

En vertu de l'article 367 de la Loi sur les assureurs (Québec) : « Aucun créancier de l'Ordre n'a de droit sur l'actif du Fonds d'assurance si ce n'est en vertu d'une réclamation résultant des affaires d'assurance de l'Ordre. Inversement, aucun créancier du Fonds d'assurance n'a de droit sur les autres actifs de l'Ordre. »

Au cours de l'exercice, l'Ordre a comptabilisé un revenu locatif de 149 086 \$ (2019 - 146 713 \$) provenant du Fonds d'assurance.

Modifications législatives

Le 13 juin 2018, l'assemblée législative a adopté la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières, LQ 2018, c 23.

Certaines dispositions de cette loi visent les fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Parmi les changements découlant de ces dispositions, notons, entre autres :

- Modification à la gouvernance du Fonds d'assurance par l'élimination du conseil d'administration propre au Fonds d'assurance et la création d'un comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle;
- Modification à l'année financière du Fonds d'assurance afin qu'elle soit la même que celle de l'Ordre professionnel, soit un exercice se terminant le 31 mars.

La loi prévoit que ces dispositions entreront en vigueur le 1er avril 2020. La prochaine fin d'exercice du Fonds d'assurance sera le 31 mars 2021.

Jusqu'au 31 mars 2020, l'Ordre nommait les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance et fixait le montant global de rémunération qui était versée à ses administrateurs. Sur recommandation du conseil d'administration du Fonds d'assurance, l'Ordre établissait annuellement la tarification des primes d'assurance basée sur l'opinion de l'actuaire désigné du Fonds d'assurance en ce qui a trait aux hypothèses de coûts et de flux de trésorerie nécessaires aux ajustements de tarification. À compter de l'exercice se terminant le 31 mars 2021, la gouvernance du Fonds d'assurance sera modifiée en application de la nouvelle législation qui modifie la Loi sur les assureurs et le Code des professionnels.

Le Fonds d'assurance est un patrimoine d'affectation constitué à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par l'Ordre (art. 86.1 du Code des professions). Son actif constitue un patrimoine distinct des autres actifs de l'Ordre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds d'assurance n'est pas compris dans les états financiers consolidés de l'Ordre.

Ordre des architectes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

10. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé par contrat jusqu'en novembre 2020 avec Gestion George Coulombe inc. pour la gestion, l'entretien, la surveillance et les autres travaux de maintien d'actifs. L'engagement représente un montant de 5 % des revenus bruts encaissés annuellement.

L'Ordre s'est engagé par contrat jusqu'en juin 2023 avec CPS Média inc. pour la vente de commandites et de partenariats, d'espaces en kiosques, de publicités dans les médias de l'Ordre et d'offres d'emploi et de formations diffusées par l'Ordre. L'engagement représente un montant de 10 à 30 % des ventes nettes pour la représentation commerciale. De plus, une commission de 3 % de la valeur des ventes nettes pour la coordination et la gestion est prévue au contrat.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement et à sa dette à long terme.

En raison de la capacité de l'Ordre à générer des flux de trésorerie grâce à ses activités courantes, la direction estime que les flux de trésorerie sont suffisants pour couvrir ses obligations connues à l'égard de son fonctionnement et ses besoins en capital, ainsi que son service de la dette et ses engagements à court et à long terme.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements et de la dette à long terme.

12. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

La pandémie du coronavirus (COVID-19) entraîne un ralentissement économique sur l'ensemble des marchés, causant des impacts financiers potentiels pour l'Ordre. Cette pandémie donne lieu à une importante incertitude économique et par conséquent il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière potentielle de cette incertitude.

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Ordre des architectes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

A - CHARGES PAR ACTIVITÉ

Admission		
Allocations de présence	11 557 \$	6 859 \$
Salaires et charges sociales	207 628	148 031
Honoraires	4 108	4 772
Frais de représentation, de repas et de déplacement	4 810	6 537
Autres frais directs	9 019	7 024
Quote-part des frais généraux	175 965	143 431
	413 087	316 654
Aide à la pratique		
Allocations de présence	325	-
Salaires et charges sociales	57 255	41 649
Honoraires	21 603	9 581
Frais de représentation, de repas et de déplacement	4 870	841
Autres frais directs	13 563	2 438
Quote-part des frais généraux	48 524	40 947
	146 140	95 456
Cocktail des collaborateurs		
Salaires et charges sociales	-	4 048
Honoraires	-	6 915
Frais de représentation, de repas et de déplacement	-	5 229
Autres frais directs	-	4 299
Quote-part des frais généraux	-	4 011
	-	24 502
Communications et événements spéciaux		
Salaires et charges sociales	146 923	145 796
Honoraires	172 086	143 039
Frais de représentation, de repas et de déplacement	2 566	6 644
Autres frais directs	26 308	32 088
Quote-part des frais généraux	124 517	142 296
	472 400	469 863
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes		
Allocations de présence	1 040	388
Salaires et charges sociales	7 279	5 513
Honoraires	16 940	7 587
Frais de représentation, de repas et de déplacement	3 009	1 080
Autres frais directs	3 730	1 025
Quote-part des frais généraux	6 169	5 507
	38 167 \$	21 100 \$

Ordre des architectes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

A - CHARGES PAR ACTIVITÉ (suite)

Concours		
Allocations de présence	5 153 \$	6 534 \$
Salaires et charges sociales	10 325	7 600
Honoraires	7 360	5 895
Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 456	2 234
Autres frais directs	130	640
Quote-part des frais généraux	8 750	7 183
	33 174	30 086
Congrès		
Salaires et charges sociales	20 144	26 384
Honoraires	19 818	41 556
Frais de représentation, de repas et de déplacement	28 104	26 935
Autres frais directs	9 973	10 533
Quote-part des frais généraux	17 072	25 987
	95 111	131 395
Conseil d'administration, comités et présidence		
Allocations de présence des membres du conseil d'administration, des comités et de la présidence	62 609	49 917
Salaires et charges sociales	77 442	79 659
Honoraires	24 319	14 441
Frais de représentation, de repas et de déplacement	35 842	35 983
Autres frais directs	35 572	13 711
Quote-part des frais généraux	77 144	91 407
	312 928	285 118
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et charges sociales	20 351	9 752
Honoraires	14 071	31 696
Frais de représentation, de repas et de déplacement	66	957
Autres frais directs	750	1 211
Quote-part des frais généraux	17 247	8 227
	52 485	51 843
Discipline		
Allocations de présence	5 948	3 510
Salaires et charges sociales	318 805	262 033
Honoraires	65 423	63 575
Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 443	3 390
Autres frais directs	9 504	10 553
Quote-part des frais généraux	270 187	253 779
	671 310 \$	596 840 \$

Ordre des architectes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

A - CHARGES PAR ACTIVITÉ (suite)

Esquisses		
Salaires et charges sociales	28 176 \$	27 959 \$
Honoraires	133 098	97 052
Frais de représentation, de repas et de déplacement	5 182	148
Autres frais directs	81 131	52 012
Quote-part des frais généraux	23 879	27 288
	271 466	204 459
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour		
Honoraires	8 923	9 624
Frais de représentation, de repas et de déplacement	2 322	2 143
Autres frais directs	21 874	22 710
	33 119	34 477
Formation continue		
Allocations de présence	650	-
Salaires et charges sociales	99 765	92 319
Honoraires	137 637	158 803
Frais de représentation, de repas et de déplacement	33 780	41 438
Autres frais directs	33 929	30 040
Quote-part des frais généraux	84 551	89 777
	390 312	412 377
Inspection professionnelle		
Allocations de présence	9 573	11 117
Salaires et charges sociales	414 302	324 651
Honoraires	692	4 202
Frais de représentation, de repas et de déplacement	12 183	11 329
Autres frais directs	8 524	7 721
Quote-part des frais généraux	351 121	315 643
	796 395	674 663
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques		
Salaires et charges sociales	103 262	99 887
Honoraires	20 741	168 071
Frais de représentation, de repas et de déplacement	15 610	26 354
Autres frais directs	118 274	156 556
Quote-part des frais généraux	87 515	97 271
	345 402 \$	548 139 \$

Ordre des architectes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

A - CHARGES PAR ACTIVITÉ (suite)

Prix d'excellence en architecture		
Salaires et charges sociales	19 608 \$	21 341 \$
Honoraires	65 987	18 990
Frais de représentation, de repas et de déplacement	10 365	5 197
Autres frais directs	41 289	1 155
Quote-part des frais généraux	17 504	21 160
	154 753	67 843
Réglementation		
Honoraires	6 861	27 413
Frais de représentation, de repas et de déplacement	3 307	140
Autres frais directs	154	563
	10 322	28 116
Remise des permis		
Salaires et charges sociales	1 667	4 048
Honoraires	17 291	14 788
Frais de représentation, de repas et de déplacement	11 744	15 417
Autres frais directs	9 316	133
Quote-part des frais généraux	1 413	4 011
	41 431	38 397
Syndic		
Honoraires	3 075	2 235
Frais de représentation, de repas et de déplacement	347	370
Autres frais directs	820	59
	4 242	2 664
Dépenses locatives - 420 McGill		
Salaires, jetons et charges sociales	16 793	12 916
Commissions de location	11 184	10 858
Frais administratifs	80 261	60 127
Frais d'entretien	152 902	172 758
Honoraires professionnels	10 595	806
Intérêts sur la dette à long terme	146 719	151 595
Taxes et assurances	247 670	240 600
Amortissement des immobilisations corporelles	154 345	314 431
	820 469	964 091
	5 102 713 \$	4 998 083 \$

Ordre des architectes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

B - DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

Frais généraux		
Salaires	418 665 \$	452 821 \$
Charges sociales	49 473	82 110
Assurances	17 887	16 880
Entretien et réparations	13 450	21 334
Fournitures de bureau	58 336	51 287
Frais bancaires et autres	88 779	78 224
Frais de poste et télécommunications	31 262	32 407
Frais de représentation, de repas et de déplacement	27 628	28 139
Location d'équipement et contrats de service	9 213	10 604
Services professionnels	270 674	184 302
Taxes	2 997	3 010
Amortissement des aménagements	92 852	79 824
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	93 943	83 626
Amortissement du mobilier et de l'équipement	14 048	12 027
Amortissement et radiation d'un actif incorporel	122 351	141 330
	1 311 558 \$	1 277 925 \$

Répartition des frais généraux		
Admission	175 965 \$	143 431 \$
Aide à la pratique	48 524	40 947
Cocktail des collaborateurs	-	4 011
Communications et événements spéciaux	124 517	169 584
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes	6 169	5 507
Concours	8 750	7 183
Congrès	17 072	25 987
Conseil d'administration, comités et présidence	77 144	91 407
Contrôle de l'exercice illégal	17 247	8 227
Discipline	270 187	253 779
Esquisses	23 879	-
Formation continue	84 551	89 777
Inspection professionnelle	351 121	315 643
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	87 515	97 271
Prix d'excellence en architecture	17 504	21 160
Remise des permis	1 413	4 011
	1 311 558 \$	1 277 925 \$

Le Diamant, Québec, Coarchitecture/in situ atelier
d'architecture/L'architecte Jacques Plante
Prix d'excellence en architecture 2020, catégorie Bâtiments culturels
Photo : Stéphane Groleau



Off Plaza, Montréal, L. McComber – architecture vivante
Prix d'excellence en architecture 2020,
catégorie Bâtiments et ensembles résidentiels de type multifamilial
Photo: Raphaël Thibodeau



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

420, rue McGill, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514-937-6168 1-800-599-6168

Édition Direction des communications et
des relations publiques de l'OAQ

Révision Christine Dufresne

Correction d'épreuves Stéphanie Lessard

Direction artistique Amélie Beaulieu





Au Gré des champs, Saint-Jean-sur-Richelieu,
la SHED architecture
Prix d'excellence en architecture 2020,
catégorie Bâtiments commerciaux et industriels
Photo: Maxime Brouillet



Un environnement
bâti de qualité,
ça profite à tous



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC